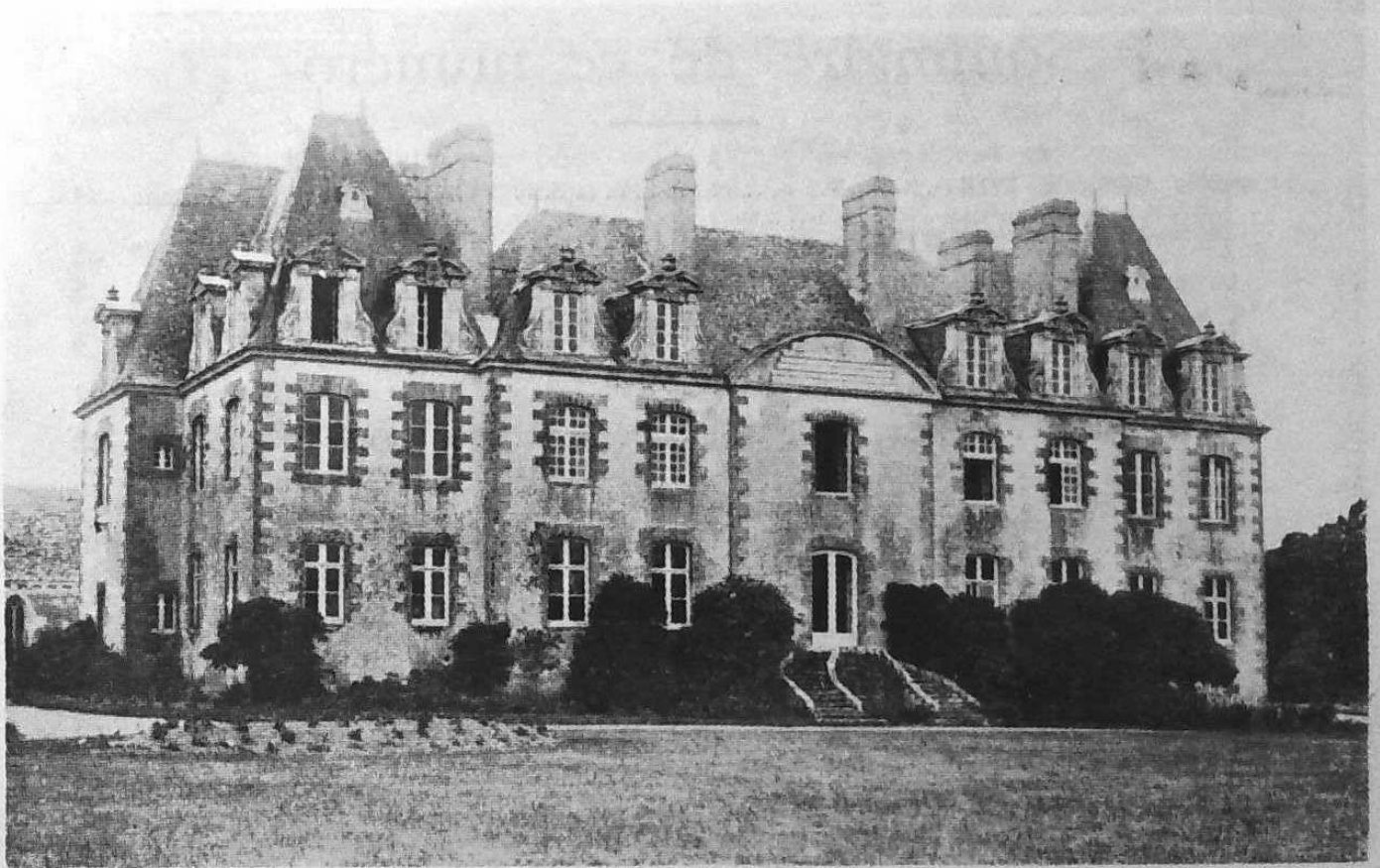


morbihan



Château de Truscat en Sarzeau (façade)

Cahiers de L'UMIVEM

Printemps 1975

N° 13

Qu'est-ce que l'UMIVEM ?

L'UMIVEM (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan) filiale de la Fédération Nationale de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM), présidée par Henry de Segogne, a été fondée en mars 1969 sous la présidence du Préfet du Morbihan.

L'UMIVEM groupe les particuliers qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre à la protection de notre patrimoine artistique, naturel et architectural, et les associations s'intéressant au patrimoine naturel, artistique, historique, du département.

Les animateurs de l'UMIVEM ne défendent pas le passé pour le passé mais souhaitent prouver que sans du présent et respect du passé ne sont pas incompatibles. D'accord avec les autorités ministérielles préoccupées particulièrement de l'environnement, ils estiment que les hommes d'aujourd'hui ont besoin de beauté et ils désirent à la fois préserver et mettre en valeur ce qui répond à ce besoin.

Sommaire de ce numéro

Assemblée Générale 1974	M.C. Borde	Page 1
La maison dans le paysage	H. Sorbets	Page 4
La protection des chapelles	J. Danigo	Page 6
L'entretien des haies	R. Mahéo	Page 9
Les P.O.S.	R. Le Meur	Page 11
Marais côtiers	M. Tanguy	Page 13
Dunes de Houat	J. Le Roux	Page 14
Problèmes de la Presqu'île de Rhuys	MM. Guillo, Mozé, Martin	Page 15
Les gîtes marins au Croesty	M.C. Borde	Page 18
Le prieuré de l'île d'Arz	F. Romero	Page 21
Steir-wenn	R. Dion	Page 22
Dominique Soltner à Colpo		Page 23
L'UMIVEM et le projet de centrale nucléaire d'Erdeven		Page 24
Une commune à remercier : Nostang	F. Roche	Page 27
Un sauvetage : N.D. de La Roche-Bernard		Page 29
Petite bibliographie du Morbihan (Suite)	J. Danigo	Page 32
Deux livres :		
L'ancien comté de Rennes, M. de Maury	} M. M. M.	
Voyage en Morbihan, F. Mosser		
Deux plantes rares des rivages bretons, P. Macé		

Adresse : Madame R. BORDE

BORDLANN — 56 - LANESTER — Tél. 76.10.47 — 76.16.22

Cotisations : Etudiant : 5 F — Membre Actif : 25 F

Membre Bienfaiteur : 50 F et plus

C.C.P. UMIVEM 3678-40 K Nantes - Compte bancaire B.P.B.A. Lorient

Amis de l'an dernier, avez-vous réglé votre cotisation 1975 ?

La parution de notre numéro spécial sur les Eglises et Chapelles du pays de Baud, de J. Danigo, a retardé ce bulletin n° 13. Pardonnez-le nous.

Nous nous excusons aussi de ne pas faire de rallye cette année. Des événements douloureux ont empêché la présidente et son mari d'en préparer un, c'est pour eux un grand regret, car chaque année le rallye permet de faire à l'UMIVEM de nouveaux amis. Chaque année aussi le rallye nous aide financièrement. Voulez-vous pour compenser ces pertes en hommes et en argent nous faire chacun un nouvel adhérent ?

Quant à une rencontre où l'utile se mêle à l'agréable, nous vous proposons celle-ci : participer le dimanche 29 juin 1975 aux travaux organisés par l'A.P.P.S.B. sur le Scorff. Ecrivez nous pour nous demander des détails...

Déjà nous pouvons dire qu'il s'agira de nettoyer le Scorff et de recenser des chemins.

Le rassemblement aura lieu au Pont-Neuf en Plouay au carrefour de la D. 110 à 9 h. 30. Les participants devront se munir de bottes, haches, serpes et faucilles.

La journée se terminera pour ceux qui le désireront à la chapelle Saint-Claude en Inguiénil par l'audition de la messe en ut mineur de Mozart sous la direction d'Odette Carado, au profit des Amis de la chapelle Saint-Claude.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 1974

Avaient bien voulu se joindre aux membres de l'UMIVEM :

- M. CAVAILLE, Inspecteur régional des sites
- Mme COURT, représentant le Conseil Général du Morbihan
- M. DEGEZ, Architecte en chef des monuments historiques
- M. DURANTOU, Secrétaire Général de la Préfecture représentant M. FAUGERE, Préfet du Morbihan
- M. JULIENNE, Délégué Régional du Ministère de la Qualité de la Vie
- Mlle LE GARREC, Chef du Bureau de l'Environnement de la Préfecture du Morbihan
- Mlle MOSSER, Archiviste du Morbihan
- M. PARIZOT, Ingénieur de la Direction Départementale de l'Équipement
- M. PATUREL, Directeur départemental de l'Agriculture
- M. PAVEC, Ingénieur à la Direction Départementale de l'Agriculture
- M. Dominique SOLTNER, Ingénieur à l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers

I. - RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

En vous convoquant une première fois, chers amis, pour le 21 mars, je ne songeais pas que ce jour-là était un anniversaire, celui de notre assemblée constitutive, il y a juste cinq ans. L'UMIVEM était alors un projet plutôt qu'une réalité et nous ne savions pas en particulier si notre vision d'une collaboration avec l'administration et les élus locaux n'était pas un rêve de naïfs. On nous le disait beaucoup. L'assemblée qui se tient aujourd'hui n'est-elle pas la preuve du contraire ?

Ne croyez pas que le sentiment d'avoir, quant à l'esprit du travail, trouvé une formule satisfaisante, donne bonne conscience au bureau. En effet, lorsque nous voyons à quel rythme se font les destructions dans le pays que nous aimons nous sommes effrayés de ce que nous aurions dû faire et de ce que nous n'avons pas fait. J'y reviendrai à propos de questions précises.

A maintes reprises nous avons fait des dossiers sur telle ou telle maison rurale susceptible d'être achetée par tel ou tel organisme national. Ces dossiers supposaient beaucoup de travail de bureau et bien des déplacements. Mais tout ce qui peut amener un regain de vie dans une commune rurale nous paraît mériter ces efforts. Et peut-être aurons-nous bientôt de bonnes nouvelles à vous donner pour l'une ou l'autre.

Nous avons aussi été invités par les municipalités et la D.D.E. à participer aux P.O.S. de Kervignac, de Plomeur, de Larmor-Plage, de Lorient, et par la D.D.A. à des réunions sur les dunes. Dans ce genre de travaux la section morbihannaise de la SEPNB nous aide considérablement. Nous avons enfin été invités par Monsieur le Préfet lui-même, en mars, à une longue et passionnante réunion sur le remembrement. Réunion qui a duré deux heures et qui a permis d'aborder les problèmes de fond. Qu'on nous permette de remercier ici M. le Préfet qui a su à la fois empêcher les discussions de s'envenimer et nous pousser à des réalisations concrètes. Trois commissions extra-administratives ont été créées — une commission hydraulique, une commission chemins et talus, une commission législation et information. Nous espérons que le travail de ces commissions débouchera rapidement sur la réalité.

Une réalité qui nous inquiète terriblement quand nous voyons ce qu'en quelques mois sont devenus des paysages aussi merveilleusement variés et soignés que ceux de Melrand, par exemple, transformés par endroits en une zone pelée, parsemée de tas de souches et dont l'ensemble donne une impression de désordre. Des paysages où l'on peut craindre que personne n'ait plus envie d'aller s'installer. En ces années où s'amorce après l'exode rural un mouvement des citoyens vers la campagne (voyez l'article du « POINT » N° 87 du 21 mai 1974 sur le « retour à la France verte ») n'est-ce pas compromettre le développement à long terme des communes rurales que d'en détruire aussi imprudemment pour des gains immédiats une originalité créée par le travail patient, tout au long des siècles, d'hommes qui vivaient de la terre ? En disant cela nous ne perdons pas de vue que la critique est facile et que ceux que nous avons l'air d'attaquer ainsi sont attelés à la tâche urgente et difficile d'aider à vivre aujourd'hui les agriculteurs.

Cette tâche et ces difficultés, nous ne les méconnaissons pas. Ce que nous demandons depuis cinq ans et ce que M. le Préfet vient de nous accorder par cette réunion c'est d'être entendus, nous qui avons pour vocation la protection de ces valeurs immatérielles qui comptent (on le sait de plus en plus) dans la qualité de la vie. La qualité de la vie c'est ce que nous avons tenté de défendre en maintes circonstances où nous sommes intervenus : problème de nuisance à Gourin, contournement de Rochefort-en-Terre par les poids lourds, préservation dans les limites du possible du site de Saint-Léonard en Theix, classement des grées de Rochefort, classement du Mané Gwen en Guénin. (Pour ces deux derniers dossiers, nous attendons... et espérons...)

Nous avons l'impression que les brûlages de talus sont en ce printemps 74, beaucoup moins utilisés que l'an dernier à pareille époque. Sans doute faut-il attribuer cela aux mises en garde faites par les maires et par l'administration ?

Nous nous sommes réjouis aussi, et nous l'avons déjà écrit, de l'arrêté par lequel M. le Préfet réglementait l'affectation d'un terrain aux installations comprises dans les catégories suivantes :

- dépôts de vieilles ferrailles, de matériaux de démolition, de déchets tels que pneus usés, vieux chiffons, ordures, véhicules désaffectés, dès lors que la superficie occupée sur une même parcelle atteint 5 m² et qu'ils sont visibles de l'extérieur de la propriété.
- les parcs d'attractions permanents, de jeux et de sports, les stands et champs de tir, les pistes de karting.
- les aires de stationnement ouvertes au public, payantes et gratuites, susceptibles de contenir au moins 10 véhicules.

Nous nous réjouissons aussi des études entreprises à propos des dunes sous la houlette de M. PATUREL. Les conclusions de ces études nous semblent excellentes, nous nous inquiétons seulement de savoir si elles vont passer dans les faits car chaque année la détérioration de la flore s'accroît. Il est vraiment urgent d'empêcher les voitures d'user le tapis végétal. L'été commence, le piétinement aussi. Il est d'une extrême urgence de l'interdire.

Sur d'autres points, encore, il nous semble que les choses n'ont guère avancé depuis notre dernière assemblée.

Nous avons demandé l'an dernier, qu'aucun marais côtier ne soit plus comblé. C'est une question très grave du point de vue écologique. Or on nous signale qu'à LARMOR-BADEN le comblement par des ordures de l'ancien marais salant en bordure du Golfe continue. Les hérons cendrés, les martins-pêcheurs sont remplacés par des rats. Nous croyons devoir insister pour que de pareilles erreurs soient stoppées.

Notre assemblée de 1973 (je reprends la note envoyée à ce sujet à M. le Préfet) suggérait un effort concerté en matière d'habitat rural, nous souhaitons que l'on mit sur pied un service inter-disciplinaire de rénovation conservant aux maisons leur aspect extérieur et les transformant intérieurement selon les nécessités de la vie moderne. Un tel service suppose des études (étude esthétique, technique et financière) et aussi une certaine préparation psychologique auxquelles l'UMIVEM participerait volontiers.

Peut-être M. PATUREL a-t-il des projets dans ce domaine ?

Nous lui proposons notre collaboration.

Une question qui touche de près à l'habitat est celle des désastreuses clôtures en plaques de ciment par lesquelles on remplace un peu partout les talus. De quels moyens de dissuasion peut-on user ?

Le danger est que de nombreux entrepreneurs se lancent dans la fabrication de ces plaques, car il est frappant de voir que là où une fabrique s'établit, tout le paysage se hérissé immédiatement de clôtures pour poulaillers.

Les murets, ou les talus de terre bordant les champs, comme nous aimerions les voir reconstruits chaque fois que les Ponts et Chaussées doivent redessiner un carrefour ; car il suffit de cinq ou six poteaux de ciment entre deux tronçons de mur, de muret ou de talus pour donner au paysage un air négligé. En somme au raccommodage grossier purement utilitaire nous préférierions un stoppage artistique.

Autre inquiétude concernant les bords de route ; le remplacement des poteaux de bois supportant les lignes téléphoniques par des poteaux métalliques. Nous comprenons bien qu'ils soient plus légers, plus solides. On ne peut rien contre la raideur mais ne peut-on au moins atténuer leur brillance qui heurte l'œil ? Nous la demandons avant que toute la campagne ne soit si fâcheusement équipée. Nous souhaiterions aussi que ne soit pas généralisée l'expérience des groupes de boîtes aux lettres métalliques perchées sur pattes raides.

Une question que nous avons abordée dans notre bulletin N° 7 à la demande de plusieurs adhérents est celle des nuisances agricoles, très particulièrement des gros élevages de volailles, de veaux, de porcs. Il paraît que la législation à ce sujet soit désuète.

La notion de nuisance est relativement récente. On ne l'a prise suffisamment en compte. C'est sans doute à partir de cas concrets, soigneusement étudiés que les choses peuvent évoluer. Nous savons combien c'est difficile pour les municipalités de tenir compte de tous les aspects des problèmes et nous remercions celles qui ont accueilli les doléances que nous leur transmettions. Nous les remercions même si elles n'ont pu nous faire part de leur problème.

Et maintenant, je vais sauter du poulailler au coq du clocher pour rappeler que l'état de nombreuses chapelles nous inquiète toujours. Celle du XV^{ème} de Tremer en Marzan par exemple s'abîme de façon désolante ! D'autres sont inscrites au plan de sauvegarde. Le Conseil Général a voté pour les sauver un important crédit. Nous l'en remercions vivement et nous osons espérer que ce crédit sera bien vite utilisé. Les tempêtes et les pluies ont fait de terribles dégâts cet hiver. Il est urgent d'agir.

Nous entendrons tout à l'heure une communication de M. DION, professeur au collège de France, demandant le classement de Sterwen en Belle-Ile-en-Mer, une autre de M. ROMERIO, maire de l'île d'Arz demandant une aide pour l'achat par la mairie du très beau prieuré de cette commune, et une de M. GUILLO demandant le classement de divers monuments modestes mais intéressants dans la Presqu'île de Rhuy.

Nous nous faisons l'écho de ces demandes avec d'autant plus de cœur que nous avons un remords, celui de n'avoir pas demandé à temps le classement du prieuré de Lccoal qui a été déménagé.

Quant à nos activités à venir nous prévoyons dès cet après-midi une information des maires sur « L'Arbre et la Haie » par M. SOLTNER. Sur cette question que l'on pourrait appeler celle du déboisement insidieux, il y a tant à faire. Tant de gens ne savent pas, ne savent plus le rôle de l'arbre et de la haie dans l'équilibre de la nature ! On a détruit inconsidérément ces dernières années non seulement des choses mais encore des idées. Il faut bien travailler à « réinformer ».

C'est aussi ce que nous avons fait lorsqu'à deux reprises nous avons écrit aux agriculteurs de deux communes qui devaient décider de demander ou non le remembrement. Ces deux lettres nous avaient été demandées l'une par la municipalité, l'autre par des habitants de la commune. Nous en avons ici le texte que tous ceux qui le désirent pourront consulter. Notre but était de rappeler que ce pays n'avait pas reçu par hasard son aspect bocager et que certains des traits de cet aspect étaient peut-être compatibles avec des formes de mise en valeur économique.

A Nostang, c'est sur le terrain même que nous avons travaillé. Nous avons relevé les chemins et les talus qui nous semblent importants pour ne pas dire indispensables de conserver. Nous avons remis ce travail à la D.D.A. et avons proposé de le faire pour d'autres communes. Pour des bénévoles il serait très réconfortant de voir leur travail utilisé. Nous avons déjà commencé à travailler et nous allons continuer à travailler en liaison avec l'administration et en complet accord avec les municipalités, à l'établissement d'un réseau de chemins pédestres en Cornouaille Morbihannaise. Je ne m'y étends pas puisque nous allons entendre J.-Claude MENO, secrétaire de l'Inventaire, nous parler de cette initiative qui est essentiellement la sienne.

Avec M. MAHO c'est à un circuit de routes vertes pour automobilistes que nous travaillons et de cela aussi vous entendrez parler tout à l'heure.

Nous renonçons au Rallye pour cette année. Nous le remplaçons par un concours dans la presse : « La Liberté du Morbihan » nous ouvre ses pages.

Profitons de cette occasion pour dire combien nous sommes sensibles à l'accueil que font les journalistes bretons aux problèmes qui nous préoccupent, et à leur désir de les faire comprendre à leurs lecteurs.

Notre concours, notre rallye-papier, sera éducatif et nous avons eu besoin des talents de plusieurs d'entre vous pour le préparer.

J'ajouterai que d'ailleurs nous avons grand besoin en toutes sortes de domaines de concours variés, de compétences diverses, et que toutes les suggestions, toutes les critiques, toutes les propositions d'aide sont toujours les bienvenues. Puisque j'en suis à remercier ceux qui nous aident, comment oublier le Conseil Général qui ne s'est pas trop laissé impressionner par certaine éloquence... dont je connais le pouvoir. Il eût été de notre part plus prudent de nous taire en certaines circonstances. Nous le savions bien mais il est des cas où la prudence ressemble beaucoup à la lâcheté. Et si nous étions lâches nous perdions notre raison d'être.

Pour terminer j'évoquerai notre participation à l'U.R.B.E. à qui nous avons fourni comme vous le savez son premier Président jusqu'à fin 73. Mais en décembre 73 M. JARNO a dû pour raisons de santé donner sa démission. Il a été, je crois pouvoir le dire, unanimement regretté par les sociétés adhérentes. C'est maintenant M. Pierre LAURENT, un finistérien, qui est président. Je puis vous dire qu'il prend son rôle très au sérieux et qu'il a une excellente connaissance des problèmes d'environnement en général, et de leurs aspects juridiques en particulier. M. LAURENT nous représente tous au Comité Economique et Social. L'environnement ne sera pas oublié dans les Assemblées régionales, nous pouvons l'espérer, et nous sommes heureux de penser que l'on a reconnu, sur le plan régional, la représentativité des associations.

Quand donc en sera-t-il ainsi dans les commissions départementales des sites ? C'est un problème national. Et l'Association de M. de SACY « Sites et Monuments » lutte avec une persévérance intelligente pour que les associations sérieuses soient dans chaque département équitablement représentées et sérieusement entendues aux réunions des commissions des sites. En maintes circonstances il est bon que le fait précède le droit, nous souhaitons qu'il en soit ainsi de plus en plus dans le Morbihan, et que — comme le disaient récemment les ingénieurs des Mines et des Ponts — « on sacrifie le confort et la sécurité du mutisme à la fécondité du dialogue ».

II. - LA DISCUSSION GENERALE

LA MAISON DANS LE PAYSAGE

M. SORBETS, architecte, souhaiterait pour permettre une meilleure intégration au site et une architecture harmonieuse que les demandes de permis de construire soient examinées dès leur dépôt par des personnes réellement compétentes du point de vue esthétique, qui pourraient indiquer sinon les solutions, du moins les erreurs à ne point commettre. Cela soulagerait-til les commissions responsables. Peut-être ces personnes pourraient-elles sans alourdir les délais administratifs aider les propriétaires à comprendre que la beauté naît de l'harmonie des proportions et non des détails intermédiaires ajoutés pour faire... joli ou pour faire breton. Si l'on pouvait seulement, soupire-t-il, faire renoncer dans la campagne aux toitures à quatre pans !

M. PARIZOT, ingénieur de l'Equipement, répond qu'il est difficile dans l'état actuel des choses d'imposer trop de contraintes surtout aux gens ayant peu de moyens financiers. Mais il croit à l'éducation du public. Il ajoute « si vous saviez à quoi vous échappez ! Que d'horreurs nous empêchons chaque mois ! ».

M. le Maire d'Arzon, qui sait par expérience quel travail ces permis de construire donnent à une mairie, prend la défense des maires et de l'Equipement... que personne n'attaque mais dont on voudrait rendre le travail plus facile et plus fructueux.

LA SAUVEGARDE DES CHAPELLES

Le Chanoine DANIGO déplore la disparition de Saint-Nicolas de Malguénac dont les pierres ont été achetées. Sommes-nous donc devenus indifférents à notre patrimoine ? Sans notre indifférence le vandalisme serait-il possible ?

Il demande que les statues soient soigneusement scellées et que les objets de première valeur soient mis à l'abri au moins tant qu'un système de protection efficace ne sera pas installé dans les chapelles les abritant.

Il se désole de la lenteur des travaux patronnés par le Ministère des Affaires Culturelles. Travaux soignés, souvent magnifiques même, mais de ce fait, si chers et si rares que l'on peut dire quelquefois que l'inscription d'un monument le condamne. La main-d'œuvre locale ne pourrait-elle être utilisée davantage pour les monuments d'intérêt secondaire mais qui méritent d'être sauvés ? En utilisant cette main-d'œuvre locale, on la formerait. Du même coup on intéresserait davantage la population à l'entretien des monuments. Enfin il réclame qu'il y ait plus de monde aux Affaires Culturelles.

Madame COURT, présidente de la Commission Culturelle du Conseil Général rappelle alors que le Conseil Général a voté un crédit supplémentaire pour la restauration des chapelles (ce dont l'UMIVEM lui est très reconnaissante).

M. DEGEZ donne la liste des chapelles bénéficiant du plan de rénovation.

Beric, Kercohan ; La Chapelle-Caro, Saint-Méen ; La Chapelle-Neuve, Locmaria ; Cléguérec, La Trinité ; Elven, Saint-Clément ; Landévant, Locmaria-er-Hoët ; Langonnet, La Chapelle-Neuve ; Lanvégen, La Trinité ; Locmalo ; Plescop, Lézurgan ; Plœmel, Saint-Méen ; Pluméliau, Saint-Nicolas ; Plumergat, Le Gornévec ; Pluneret, Saint-Avoÿe ; Quistinic, N-D. du Cloître ; Surzur, Sainte-Hélène, Sainte-Anne ; Taupont, Saint-Golvan ; Guern, Locmeltro ; Hennebont, Saint-Gunthiern ; Inguiniel, Saint-Claude ; St-Servant-sur-Oust, Saint-Gobrien et Chapelle-du-Bois-du-Gué ; Cléguer, St-Guénéal ; Guiscriff, St-Eloi ; Plœmel, Locmaria ; Plouay, Locmaria.



Voici la liste des chapelles susceptibles de faire l'objet de travaux au titre de l'exercice 1974.

Cléguérec, La Trinité ; Landévant, Locmaria-er-Hoët ; Lanvégen, La Trinité ; Plœmel, Saint-Méen ; Quistinic, Notre-Dame-du-Cloître ; Hennebont, Saint-Gunthiern ; Inguiniel, Saint-Claude ; Pluneret, Saint-Avoÿe ; Pluméliau, Saint-Nicolas ; Surzur, Sainte-Hélène ; La Chapelle-Caro, Saint-Méen ; Taupont, Saint-Golvan ; Elven, Saint-Clément ; Plumergat, Le Gornévec.

Les devis sont en cours pour une dizaine de chapelles dit-il. Les frais sont partagés entre la commune propriétaire ou l'association s'y substituant, 15 %, le Conseil Général 25 % et l'Etat (Fonds d'investissement de la rénovation rurale) le reste. Le plan de rénovation devrait s'échelonner sur trois ans. Il reste à souhaiter que les travaux soient menés rapidement.

En attendant, dit Mlle MOSSER, il faudrait réviser les serrures des chapelles et mettre des barreaux aux fenêtres et sceller d'urgence les objets volés à l'intérieur.

M. Gérard VERDEAU fait remarquer que l'on pourrait aussi empêcher la commercialisation des objets d'art en photographiant non pas seulement les objets les plus beaux, ce qui reviendrait fâcheusement à attirer l'attention sur eux, mais tous les objets d'art, et à afficher ces photographies sur la chapelle de façon que le voleur éventuel sache qu'il aura du mal à vendre sa marchandise dont la photo peut, dès sa disparition, être communiquée à la presse et publiée par le bulletin de la police. Il pense qu'il faudrait donner plus de publicité aux enquêtes sur les vols.

M. MENOU répond alors que la Direction de la police régionale lui avait récemment demandé 24 photos d'objets volés et qu'il n'avait pu en fournir que 13. « Nous avons à Rennes, dit-il, la photo de la moitié des statues. Nous sommes prêts à vous les communiquer. Il serait souhaitable que la plus large publicité soit faite et aux vols et aux procès des voleurs pour qui les associations devraient demander des peines sévères ».

LA PROTECTION DES SITES

M. du HALGOUET demande ensuite instamment la protection de Sedon et de l'Oust. C'est aussi ce que désire un groupe des Fougerets, près de La Gacilly, qui s'élève contre l'implantation d'une usine de déshydratation dans la vallée de l'Oust.

M^{me} RIOU s'inquiète d'un projet de rocade Sud pour la ville d'Auray.

M. CAVAILLE répond que les Affaires Culturelles sont opposées à ce projet et l'ont écrit à l'Equipement.

M. PARIZOT répond que plusieurs tracés ont été étudiés et que celui qui passerait par le Nord serait plus long et serait hérissé de difficultés (enjambement de marais, difficultés foncières, difficultés d'urbanisme) ; de plus il desservirait difficilement Quiberon. Il est pourtant nécessaire, dit-il, que les poids lourds ne passent plus par les agglomérations. A quoi M. CAVAILLE répond « Mais faut-il qu'ils passent par les sites les plus beaux ? ».

« En l'occurrence, répond M. PARIZOT, ou bien on ne fait rien ou bien on passe au Sud et si nous faisons quelque chose nous ne ferons pas un ouvrage économique. »

M. CAVAILLE proteste que même si l'ouvrage d'art est réussi le site n'existera plus, or il s'agit de savoir si l'on veut oui ou non conserver les sites les plus beaux.

M. MENOU fait ensuite une intéressante communication sur la restauration des chemins ruraux destinés aux grandes ou aux petites randonnées. Il ne s'agit point seulement de vœux pieux, il s'agit d'une expérience en cours. Expérience encouragée par M. LACROIX, Sous-Préfet de PONTIVY, et qui s'étend sur deux cantons et onze communes. Nous souhaitons, dit-il, servir d'exemple. Nos dossiers d'inventaire peuvent informer les collectivités locales. Nous avons un relevé de tout ce qui est intéressant pour une quarantaine de communes. Les collectivités locales pourraient s'en servir en maintes occasions.

M. Robert PENHOUE, directeur du groupe d'étude et programmation (G.E.P.) chargé d'élaborer les P.O.S. et les deux architectes du G.E.P. (MM. MAGGYAR et SALMON) s'en inspirent d'ailleurs volontiers.

M^{me} BORDE suggère que la D.D.A. songe elle aussi à utiliser ces précieux relevés.

M. PATUREL se déclare entièrement d'accord.

M. CAVAILLE applaudit à l'initiative de M. MENOU et signale que, dans la région des mégalithes à Auray, l'E.R.A.L.B. découvre et propose des circuits. La salle d'accueil des randonneurs pourrait être à Carnac, à la mairie ou au musée.

LA DEFENSE DE LA NATURE

M. MAHEO parle ensuite de l'entretien des haies : « Les opérations de remembrement actuelles et à venir, dit-il, tendent heureusement vers le maintien, sur le papier du moins, d'un certain nombre de haies existantes ; en effet, l'Administration semble éprouver quelques difficultés à conserver les talus épargnés... ; de leur propre chef, les cultivateurs profitent de la présence de bulldozer pour faire araser ces haies dont, à les écouter, ils ne tirent que des inconvénients (les avantages immédiats et potentiels étant toujours largement sous-estimés, pour ne pas dire ignorés !).

Principaux arguments avancés : le cultivateur n'a ni le temps ni les moyens d'entretenir ses talus.

A défaut d'araser, la solution de facilité consiste à brûler la haie. Cette méthode, condamnée à maintes occasions, est un non-sens écologique qui contribue de plus à l'enlaidissement durable du paysage. D'ailleurs, nombre de maires interdisent cette pratique sur leur commune dans certains départements.

On se trouve ainsi placé devant le paradoxe suivant : l'agriculteur, « gardien de la nature », ne tient pas particulièrement à conserver une structure bocagère qui lui coûte de l'argent ; par contre le citadin va à la campagne à la recherche de loisirs gratuits et l'esthétique du paysage contribue pour une large part à son besoin de détente.

Le problème est-il insoluble ? Nous ne le pensons pas : la mécanisation permet d'entretenir les haies pour un prix de revient modéré.

Des solutions sont-elles alors envisageables ?

Nous pouvons citer l'exemple normand : dans le canton de Honfleur, une association financée par le fonds cantonal (la ville de Honfleur finançant à plus de 50 %) a la charge d'entretenir 100 km de haies. Avant pour cadre le Parc Régional, une opération similaire démarre dans la région de Pont-l'Évêque, dans le but de préserver le potentiel touristique en milieu rural.

Quelque chose d'analogue peut-il être proposé dans le Morbihan ? Serait-il possible de créer un organisme ou une association soit du type S.I.V.O.M. soit sous une autre forme à définir, et qui se verrait confier l'entretien des haies (notamment les talus bordant les chemins ruraux et les chemins d'exploitation), le financement étant assuré par l'ensemble de la collectivité, ruraux et citadins. Le tourisme en milieu rural présente des perspectives intéressantes dans le bocage breton... encore faut-il trouver les moyens de maintenir une structure bocagère satisfaisant les intérêts de tous.

M. Dominique SOLTNER, Ingénieur de l'École d'Agriculture d'Angers, donne quelques chiffres sur le prix des tronçonneuses, des tailleuses sur tracteur, des scies circulaires sur bras articulés, ou tailleuses à broyeur à fléau, tout matériel pouvant être acheté par des communes ou par des cultivateurs groupés. Le mètre linéaire taillé revient, dit-il, à un prix modique. Pour des mailles de 1 à 4 ha le prix en 1974 était de 15 à 20 F. M. SOLTNER s'intéresse particulièrement aux replantations de haies. La haie constitue, dit-il, un brise-vent indispensable. Elle régularise le régime des eaux, empêche la pullulation des parasites, maintient un cadre de vie. Il faut la garder, il faut la replanter lorsqu'on l'a trop détruite. Mais quelle erreur que ces rideaux de cupressus ! Il faut d'ailleurs éviter de n'avoir qu'une espèce. La bonne haie est faite d'essences variées formant une barrière homogène, semi-perméable (arbres de haut jet, perchis, plus arbustes buissonnants). Une discussion s'engage alors entre M. PATUREL et M. SOLTNER.

M. PATUREL est sensible au fait que les arbres prennent de la place. 1 km de talus arasé, dit-il, c'est un ha récupéré. M. PAVEC, Ingénieur à la Direction de l'Agriculture, considère lui aussi que beaucoup de haies sont condamnées. « Chacun en veut, dit-il, mais chez le voisin. » Il pense qu'il faudrait modifier le code rural vers plus de souplesse. Le remembrement est en effet rendu très difficile par la nécessité de restituer à chaque propriétaire, à 1 % près, en surface et en valeur, les terres qu'il avait au départ.

M. CAVAILLE rappelle qu'à PLOUARZEL, on a reconstitué 25 km de talus, et M. SOLTNER affirme que, quand on fait un remembrement, on pense à court terme sans songer suffisamment à préserver l'avenir. Il n'est pas sûr que l'agriculture garde partout la forme qu'elle a prise les dernières années. Le maïs, par exemple, dit-il, est une plante déséquilibrée qui coûte trop cher en fuel, en désherbant, en engrais. La déshydratation de luzerne coûte trop cher aussi. On va donc revenir à des rotations, on fera davantage de polyculture. Il serait, par conséquent, très déraisonnable de détruire le bocage.

L'HABITAT RURAL

M. PATUREL aborde la question de l'habitat rural : « La D.D.A. demande à être saisie des dossiers car elle accorde une subvention de 2.000 F à ceux qui, en respectant la façade, améliorent l'intérieur.

Maître RIHOUAY, M. SORBETS, M. de MONSEGUR font remarquer que, quand un cultivateur veut sauver son bâtiment, il se contente souvent de réparations d'urgence, hâtives et surtout faites sans conseil d'architecte, parfois avec des matériaux qui vieillissent mal.

L'UMIVEM rêve depuis longtemps d'un service de conseils aux cultivateurs.



NOSTANG. — Maison du vieux bourg

LES P.O.S.

M. LE MEUR donne un exemple de critique d'un projet de P.O.S. : « Devant les prix toujours plus élevés des terrains, il est tentant de réduire la charge foncière à supporter par un logement, en construisant de plus en plus grand, et de plus en plus haut. A Quiberon on avait prévu dans le P.O.S. de réserver environ 40 ha de terrains pour les routes, parkings, équipements publics, etc... et 50 ha pour équipements de loisirs. Conformément à la loi, ces 50 ha devaient être payés aux propriétaires, dans les trois ans au prix moyen de 100,00 F le m² (prix tout à fait modéré à Quiberon). C'était donc une dépense de 9 milliards de centimes qui devait être engagée pour le seul achat des sols, sans compter les frais de construction des chaussées, ni des équipements publics, dépense à supporter par une petite commune de 5.000 habitants mais de 60.000 en été — chiffre qui serait rapidement atteint si le coefficient d'occupation des sols était fixé à 0,60.

Trop ambitieux, ce plan provoqua l'hostilité d'une grande partie de la population, et fut rejeté. On étudia donc un nouveau P.O.S. qui devra se montrer tout à fait réaliste, s'opposer à un trop grand développement des circulations, et permettre de construire d'une façon raisonnable sur les parcelles en bordure de routes, de façon à conformer le marché des terrains à bâtir, et freiner la spéculation immobilière.

La municipalité doit donc choisir entre l'engagement de plusieurs centaines de milliards pour les frais de son équipement ou la fixation de C.O.S. modérés permettant la mise en valeur de la station tout en respectant les sites et en restant dans la limite des possibilités financières communales.

A mon sens la voie est toute tracée par les documents officiels et, notamment :

- Circulaire du 4 décembre 1969 (équipement, intérieur) - (régime, ouverture du marché des terrains à bâtir).
- Circulaire du 3 janvier 1973 (finances, aménagement territoire, équipement) - (protection du domaine public maritime et des plages).
- Code de l'Urbanisme du 8 novembre 1971 particulièrement articles R.110.4 R.110.13 (refus de permis de construire lorsque l'importance des bâtiments impose à la commune la réalisation d'équipements publics hors de proportion avec ses ressources actuelles).

R.142 - (périmètres sensibles dans certains départements dont celui du MORBIHAN).

R.110.21 - (refus de permis quand les constructions sont de nature à porter atteinte aux sites et paysages naturels).

En ce qui concerne plus particulièrement la protection du Domaine Public Maritime, le Comité National de la Charte de la Nature vient de présenter à la presse et aux groupes parlementaires un projet de loi qui interdirait :

- Art. 4 - Toute cession ou amodiation d'un terrain domanial situé à moins de 1.000 m du rivage maritime.
- Art. 7 — Toute construction ou parking, dans les secteurs où le milieu naturel n'a pas été altéré par l'urbanisation, et à moins de 500 m du Domaine Maritime.

De nombreux pays étrangers ont, depuis longtemps interdit la construction sur des profondeurs variables à partir du rivage (Suède 300 m).

Sans aller si loin, dans une presqu'île de faible largeur comme celle de QUIBERON, il serait souhaitable d'interdire la construction de « machines à habiter » dans une zone raisonnable à partir du rivage maritime, la construction de maisons individuelles de type régional restant possible dans les conditions habituelles. »

M. PARIZOT pense qu'entre administration et usagers doit se faire un travail d'éducation. C'est pour cela, dit-il, que l'on a voulu que le P.O.S. soit public. Nous espérons en rendre les documents de plus en plus intéressants. Nous souhaitons qu'ils soient de plus en plus discutés avec sérieux.

Mlle BOUGARAN, de Pénestin, pose alors à M. PARIZOT diverses questions sur des erreurs commises. Parfois les municipalités demandent seulement une aide technique à la D.D.E. pour des projets communaux : parking en bordure de côte pour lequel on a détruit la falaise ; cube de béton destiné à abriter une salle de réanimation pour la S.N.S.M. et un local pour une école de voile. Ces salles ne pourraient-elles être construites en sous-sol puisque la configuration de la côte le permet ?

Les abords de la plage seront-ils vraiment plantés comme cela avait été prévu ? Nous nous demandons parfois si, au niveau départemental, l'administration est suffisamment informée et vigilante.

M. LE MEUR ajoute que les demandes de permis de construire ne sont pas publiées assez tôt, ce qui empêche l'action des associations.

LES MARAIS COTIERS

M. TANGUY — « Les marais côtiers de « Pen en Toul » en Larmor-Baden, devenus décharge publique et qui se transforment peu à peu en cloaque, au mépris de toutes les règles concernant la protection de la nature et de l'environnement.

La commune de Larmor-Baden avait décidé, en accord avec le propriétaire particulier de ces marais, d'y installer une décharge publique provisoire dans l'attente de la création d'un syndicat intercommunal pour la résorption des ordures ménagères, syndicat auquel elle envisageait d'adhérer.

Cette décharge municipale — malgré le panneau d'interdiction tout symbolique — est une incitation permanente à se débarrasser de tout ce qui gêne : abats d'animaux, carcasses de voitures automobiles, vieux meubles, emballages vides, immondices de toute sorte. Riverains de ces marais qui couvrent environ trente hectares, nous avons pu constater, jour après jour, la détérioration progressive des sources de vie, remplacées par les nuisances qu'on imagine : rats, vermine, eaux croupissantes, odeurs nauséabondes, malgré le feu entretenu pendant la période estivale et dont la fumée gêne le voisinage. Or, ces marais côtiers communiquent avec la mer par deux chenaux barrés par des vannes et le flux et le reflux s'y font sentir.

Ces mouvements de marée auxquels s'ajoutent les eaux de ruissellement provoquées par les pluies, entraînent à la mer germes et pollutions. A la sortie immédiate de ces chenaux, dans la baie de Kerdélan, se trouvent de très nombreux parcs à huîtres...

Ces marais sont un lieu de vie pour toute une faune d'oiseaux aquatiques et un lieu de passage pour les oiseaux migrateurs : l'an dernier, certains jours, nous avons compté plus de quarante hérons. »

Mlle LE GARREC, Chef du bureau de l'Environnement à la préfecture, prend alors la parole pour dire que Larmor-Baden a enfin adhéré au syndicat intercommunal de destruction des ordures, mais le syndicat n'a pas encore trouvé un terrain. M. TANGUY et M^{me} FOUTEL signalent que 30 ha de marais appartiennent à un propriétaire particulier. Est-il possible de le dissuader de les combler ?

M. JULIENNE — « J'ai alerté M. le Préfet à ce sujet, c'est d'ailleurs sans doute à la suite de cette démarche que la commune se décide à agir. A dire vrai on a souvent ici oublié de protéger les marais, mais cela va changer. »

« Oui, dit M. CAVAILLE, je vais essayer de raccrocher ce marais de Pen-en-Toul à un ensemble de marais à protéger. » M. DEGEZ — « Oui, moi aussi je promets souvent de protéger sérieusement ceci ou cela, mais je n'ai pas les moyens de faire les dossiers de protection. » (1)

A Tumiac, dit M^{me} PINSON, les marais sont menacés par les projets de la SATMOR.

Le P.O.S. conserve les marais de Saint-Gildas, dit M. LE QUERE.

LES DUNES

M^{me} LE ROUX, de Pen-er-Sablen, à l'île d'Houat, s'effraie de la dégradation très rapide de la dune d'Houat, à la flore si particulière. « D'année en année, dit-elle, le camping les abîme davantage : sentiers trop nombreux, trous d'ordures, tranchées. En 1973 un groupe de jeunes gens bénévoles est venu faire le nettoyage. C'est la municipalité qui devrait prendre conscience de la gravité de la chose et surveiller très sérieusement le camping. Toutes les plantes rares tendent à disparaître, en particulier le « *pancratium maritimum* », ou lys maritime, qui est devenu l'emblème de l'île.

Mais il y a plus grave : Le Conseil Municipal a demandé à M. BOLLORE (propriétaire à HOUAT) de lui céder une partie des dunes pour faire un terrain de camping contre l'échange de l'autorisation de faire quelques maisons sur son terrain dans le style des nouvelles maisons construites sur la plage de Treach-Gouret.

Il est désastreux d'aménager un terrain de camping sur des dunes de sable, car comme vous le savez, le piétinement répété, l'emplacement des tentes ainsi que les travaux souterrains pour amener l'eau et l'électricité vont obligatoirement arracher et détruire la mousse et les plantes rases qui retiennent le sable. La pluie, le vent feront le reste. Dans quelque temps que restera-t-il de la dune et de la végétation primitive ? Ce ne sera que sable nu et mouvant qui s'en ira au vent d'hiver.

1) C'est dire combien le chanoine DANIGO avait raison de demander que les Affaires Culturelles donnent plus de moyens à leur représentant départemental. Le Morbihan est un département très riche en sites, en monuments. Cet aspect des choses ne pourrait-il être pris en considération ?

Il y avait eu un projet de camping dans le Sud du Grand Fort — c'était un coin idéal car il y avait route, eau et électricité à proximité, donc moins de frais... — malheureusement ce projet a été abandonné.

Vous avez dit : « la dimension esthétique est essentielle à l'homme, c'est pourquoi nous avons le sentiment d'être à la pointe du progrès lorsque nous disons qu'il n'y a pas de vrai progrès si, sous prétexte de croissance économique on néglige le besoin qu'à l'homme de créer du beau ou tout au moins de le voir, de le comprendre, de le respecter, de l'entretenir. « Alors agissez ! »

M. CAVAILLE — « Nous allons passer cela en commission des Sites. »

M. JULIENNE — « Dans l'archipel des glénans, l'île Saint-Nicolas avait paguère une surface de 18 ha. Elle a maintenant 15 ha tant le piétinement des touristes a détruit le couvert végétal. On devrait tenir compte d'avertissements de ce genre. Le Comité Départemental de l'Environnement avait créé un groupe de travail sur les dunes. Il serait vraiment urgent que ce travail débouche sur une protection efficace. Le conseil régional veut bien faire quelque chose pour protéger les côtes non habitées, mais il nous faut des documents, nous attendons les vôtres. »

LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS

M. GUILLO — « A Saint-Jacques, sur les rochers (au mépris de tous les règlements) on avait remblayé. Le remblai a été emporté par la mer, mais le fait demeure qu'on a méprisé les règlements. A quoi bon, dans ce cas, les plans directeurs et les P.O.S. en particulier l'interdiction de construire à moins de 50 m du rivage ? La question est grave. Il faut protéger d'urgence les dunes de Suscinio en y interdisant la circulation des voitures ; de même il faut garder les chemins pour piétons, ne pas faire partout des routes à voitures. »

Enfin M. GUILLO dit ensuite son inquiétude concernant le site de Truscat. « Nous avons alerté quatre ministres au sujet de ce superbe domaine dont les arbres à eux seuls mériteraient une protection. Les domaines ne pourraient-ils l'acquiescer ? »

M. MAHEO abonde dans le sens de M. GUILLO. Il rêve d'une réserve nationale à Truscat ; à cause des chênes-liège et des chênes-verts, à cause aussi des oiseaux qui séjournent en hiver dans le Golfe. Personnellement, dit-il, j'ai guidé au moins 500 personnes cet hiver venus observer les oiseaux.

M. JULIENNE — « L'étude de cette réserve commence ; Truscat est au centre de mes préoccupations. »

M. GUILLO propose aussi le classement de la fontaine de la « Duchesse » (à l'aboutissement d'une voie charretière, face à la parcelle 1157, section F du cadastre de Sarzeau), source captée au XV^{me} siècle et réutilisée depuis 1972 pour l'alimentation des douches restaurées du château ; et de la ferme dite « Maison des gouverneurs » à Kerguet, et son enclos (parcelles 217 et 218, section R, cadastre de Sarzeau).

— LE RELEVÉ COMPLET des vestiges visibles des murs d'enclos des parcs de chasse des ducs, dits localement « Mur du Roi », dans les communes de Sarzeau, le Tour du Parc, Saint-Armel, suivi de :

— l'inscription à l'inventaire de leurs parties les mieux conservées (notamment entre le château et Kerguet).

— La préservation de leurs vestiges moins visibles, qui sur des hauteurs considérables ont traversé sept siècles, mais risquent, à l'époque des bulldozers, d'être détruits irrémédiablement, comme lors du rassemblement de Saint-Armel. Cette sauvegarde exigerait :

- a) la révision de certains tracés de voies nouvelles prévues sans tenir compte de leur existence ;
- b) mention du tracé de ces murs sur les plans d'aménagement (et les futurs P.O.S.) mis à la disposition du public dans les communes précitées, ce qui permettrait aux agences foncières et immobilières et aux particuliers vendeurs ou acquéreurs de terrains, d'être informés de l'intérêt historique de telle ou telle limite de leur propriété.

Madame Borde reprend alors la parole :

« Nous remercions vivement M. LE QUERE d'être venu écouter ces questions et y répondre. Son rôle de maître-d'œuvre est un rôle extrêmement difficile, et que nous compliquons. Qu'il veuille bien croire — et que M. le Maire d'Arzon veuille bien le croire également — que nous ne le faisons pas avec plaisir. Il est désagréable de se trouver dans les contestataires. Mais, avons-nous le droit de nous taire ? Nous sommes les porte-parole d'une partie de l'opinion qui compte sur nous. Les choses seraient plus faciles si, comme je le disais tout à l'heure, les associations étaient consultées au stade de l'avant-projet. Je voudrais du moins qu'aujourd'hui nul ne se sente visé, même s'il est atteint. Et je demande au Cdt MARTIN (qui ne manque pas de courage, car il est trop facile de dire qu'il défend des intérêts particuliers, les siens, puisqu'il est propriétaire au pied du Petit-Mont), je demande donc au Cdt MARTIN de dire ce qui l'inquiète. »

Madame BORDE donne la parole au Cdt MARTIN qui a des questions à poser à M. LE QUERE. « Je voudrais, dit le Cdt MARTIN, connaître les limites exactes de la zone non aedificandi. »

« On se base sur le plus contraignant à la plus grande échelle, dit M. PARIZOT. Le P.O.S. partiel non approuvé a force de loi et il interdit les constructions à moins de 300 mètres du Petit-Mont. En ce qui concerne le Petit-Mont, le Commissariat Général au Tourisme a affecté un crédit de 550.000 F à la commune d'Arzon. Peut-être pourrait-on rouvrir le tumulus ? C'est un des plus beaux. »

M. CAVAILLE — « Le crédit est affecté en général, donc on pourrait vraiment mettre le site en valeur avec le service des Antiquités Préhistoriques. »

M. PARIZOT, s'adressant à nouveau à M. GUILLO revient, sur la question des 50 m « la circulaire du 29 juin 73 accorde d'imposer 50 m et le conseille mais n'y oblige pas ». La côte est diverse, dit-il, une certaine souplesse est nécessaire à une bonne adaptation du site. M. GUILLO ne paraît pas très sûr qu'à Saint-Jacques on ait vraiment respecté le site.

(M. SORBETS et M. DEGEZ ont beaucoup à dire sur les maisons construites « les pieds dans l'eau », sous prétexte de hangars à huttes.)

M. MARTIN. Qu'il s'agisse de places de bateaux, qu'il s'agisse de limitation de hauteur, qu'il s'agisse de matériaux, on fait souvent fi des décisions les plus raisonnables. Mais il est surtout inquiet d'un projet de parking à Port-Navalo. La création de ce parking serait en contradiction avec la circulaire du 3-1-73.

« Je ne puis croire, dit-il, que le Conseil Général le sache — et que sachant il accorde des crédits. Est-ce qu'un grand parking entre Arzon et Port-Navalo, loin de la mer, ne vaudrait pas mieux ? »

Le Cdt MARTIN s'inquiète de la station d'épuration du Lindin qui lui paraît insuffisamment étudiée, mais surtout il revient sur la question du respect des criculaires.

M. PARIZOT — « L'association parisienne « Aménagement et Nature » a fait des études dont nous essayons de tenir compte. Les parkings intégrés (enfoués dans le sol) sont très onéreux. D'autre part dans un endroit comme Port-Navalo les expropriations coûteraient très très cher. Le m2 exproprié non aménagé coûterait plus que le m2 côtier aménagé. C'est pourquoi l'utilisation du domaine maritime est très tentante, surtout quand une commune ne peut pas payer. »

M. CAVAILLE proteste et M. MARTIN relit la circulaire qui rappelle que le domaine maritime, depuis Colbert, est inaliénable. La solution serait peut-être, dit le Cdt MARTIN, de limiter sévèrement la circulation des voitures et de limiter le stationnement au bord de l'eau des voitures dont les propriétaires sont partis pour les îles (1).

M. PARIZOT — « Il n'est pas facile d'être Maire et d'imposer aux usagers des limitations à leur liberté. »

« Et puis, dit Maître RIHOUAY, trop souvent la commission des Sites est divisée et se laisse impressionner par les arguments d'ordre économique. »

M^{me} BORDE et le Cdt MARTIN : « Il serait tout de même très grave qu'une municipalité aidée par un organisme officiel résolve ces problèmes d'une façon illégale. »

M^{me} BORDE s'adresse à son tour à M. LE QUERE.

« Au risque de passer pour « inspirée par mon égoïsme, pour farfelue et pour polluée intellectuelle », je vous pose une question qui concerne les gîtes marins sur le domaine public maritime, et je peux la résumer ainsi :

1) Note de l'UMIVEM — Pourquoi ne pas faire une navette entre un parking éloigné de la côte et l'embarcadère ? De telles navettes existent bien en pays de montagne à la satisfaction de tous.

« Ces gîtes sont-ils vraiment à caractère social, et leur nombre, à terme, ne risque-t-il pas d'être trop important par rapport au reste du programme ? » Question difficile, si difficile que nous avons préparé là-dessus une note écrite. Nous souhaitons que M. LE QUERE nous réponde comme il l'a toujours fait. Ce dont nous le remercions.

RAPPEL SOMMAIRE DU PROJET DE GÎTES MARINS

Le projet comprend, sauf erreur de notre part, l'implantation de gîtes marins locatifs sur les secteurs P et N du plan d'aménagement de la zone.

Surface du secteur P : 19.000 m² environ

Surface du secteur N : 9.400 m² environ

le secteur P est quasi totalement au domaine public maritime, le secteur N pour 60 % de sa surface.

— Dans un premier temps il est prévu la construction avec équipements sociaux et commerciaux de 54 gîtes sur une parcelle d'environ 3.400 m² de la zone P.

— Dans un second temps 156 gîtes sur le reste du secteur P.

— Sans information précise sur l'aménagement du Secteur N on peut imaginer l'implantation d'une centaine de gîtes dans un troisième temps soit donc au total : 54 + 156 + 100 = 310 gîtes et environ 1.500 lits.

Il est bon de rappeler que le port de plaisance est conçu pour recevoir 1.000 bateaux, que le site aménagé de 140 hectares est prévu pour 2.000 logements et 10.000 lits et que les lots P et N représentent environ 2 % de la surface totale.

Pour la première opération gîtes marins, les taux moyens de location prévue, exprimés en unité semaine, sont de 500 F en juillet-août, 300 F à Pâques, Pentecôte, juin et septembre, 96 ou 120 F en dehors de ces périodes.

A ce prix et compte tenu d'un taux de remplissage, à notre avis relativement élevé, l'équilibre financier ne paraît possible que si le projet bénéficie de subventions importantes.

Dans l'estimation globale du coût total du 1^{er} programme de 54 gîtes marins, on relève :

— coût du foncier : 100 F/m²

— participation à la viabilité secondaire : 20 F/m² environ

— Aménagements tertiaires et branchements : 40 F/m²

soit donc en excluant les aménagements tertiaires spécifiques aux constructions proprement dites, une charge foncière de 1.200.000 F l'hectare, représentant environ 6 % du coût du projet.

— La concession d'équipement portuaire au syndicat mixte est du 28 février 1973 c'est-à-dire postérieure à la circulaire du 3 janvier 1973 relative à l'utilisation du domaine public maritime. Cette circulaire prévoit que l'utilisation du domaine public maritime doit être fondamentalement orientée vers la satisfaction de besoins collectifs.

Elle prévoit cependant que les hébergements collectifs tels que les hôtels, les villages de vacances, les campings peuvent être admis à titre **exceptionnel** ; l'habitat privatif permanent ou secondaire étant exclu. Les constructions seront strictement proportionnées aux besoins et aussi discrètes que possible.

LES QUESTIONS QUE POSE L'UMIVEM

1°) La satisfaction de besoins collectifs, sous forme de gîtes marins situés à cet endroit, ne peut avoir, à son avis, compte tenu des surfaces disponibles ailleurs, de justification que si ceux-ci présentent un caractère social très très net. L'UMIVEM tient à être assurée qu'il en est bien ainsi car autrement son attitude à l'égard du projet serait très différente. (Cela à cause du précédent que crée la construction sur terrain maritime, porte ouverte à tant d'abus possibles.)

Le coût moyen (en francs 1973) de 500 F par semaine soit 2.000 F par mois pour la période où les bénéficiaires normaux de ces gîtes auront leurs congés, présente-t-il vraiment ce caractère ?

2°) Le projet des gîtes est-il vraiment proportionné aux besoins d'une part, au reste du projet d'autre part ?

— Pour ce qui est des « proportions aux besoins » l'UMIVEM est consciente de la difficulté à répondre d'une façon objective à cette question. Il lui semble cependant que le nombre de 1.500 lits de gîtes marins à caractère social est élevé. Mais peut-être faisons-nous erreur sur l'interprétation du projet.

— Pour ce qui est des « proportions au reste du projet », le projet d'aménagement du site de 140 hectares est, nous le rappelons, prévu pour 2.000 logements et 10.000 lits. Prévoir 15 % de ces lits en gîtes sociaux ne risque-t-il pas de poser des problèmes nombreux, tels que :

— concurrence déloyale de ces gîtes avec les autres capacités d'accueil ;

— surpeuplement des alentours immédiats du port qui dispose déjà sur partie Est de surfaces importantes à usage d'habitation ;

— insuffisance du port en capacité d'accueil de bateaux.

3°) Est-il normal de prévoir pour ces gîtes sociaux une charge foncière de 1.200.000 F l'hectare ?

4°) Est-il normal de prévoir sur le terrain public maritime des commerces comme cela est prévu au projet ?

5°) Les gîtes prévus dans le secteur P seront très exposés au vent particulièrement du suroît. Outre la gêne importante qui en résultera pour eux, cela ne risque-t-il pas de provoquer une augmentation du vent dans la passe d'entrée du port, et de créer des tourbillons derrière ?

Sur ce projet le point de vue de l'UMIVEM est le suivant :

— Elle ne condamne pas à priori, bien au contraire, l'implantation de gîtes marins à caractère **social** sur le domaine public maritime, mais elle combattrait vigoureusement le projet si ce caractère se perdait. D'autre part, estimant trop élevé le nombre de gîtes prévus, il lui semblerait raisonnable de ne réserver à cet usage que le secteur N plus abrité et plus près du centre-ville qui permettrait l'aménagement de 100 gîtes, soit environ 500 lits.

A son avis, le caractère social n'apparaîtrait qu'avec une diminution des coûts de location (en n'incluant pas, par exemple, dans le financement, la charge foncière de 1.200.000 F l'hectare). Sur cette question du caractère des locations des engagements précis, de longue durée, devraient être pris.

La zone P devrait être aménagée en jardin-promenade interdit aux voitures avec une bande boisée à l'entrée du port. Celle-ci donnerait à l'entrée du port une bonne protection contre le vent (moins de tourbillons de mer et moins d'accélération du vent sur les côtés qu'avec des murs).

M. LE QUERE répond que les gîtes marins ont un caractère social très marqué.

M. DURANTOU clôt alors l'assemblée en disant qu'il est frappé par le sérieux des échanges, par la qualité des informations qui ont circulé dans les deux sens. Et il assure l'UMIVEM que la Préfecture est « très résolue à accroître tout ce qui concerne la qualité de la vie ».

Du 9 au 21 juillet :

MUSIQUE ET VIEILLES PIERRES EN MORBIHAN. 9 concerts qui seront annoncés dans la presse locale.

AUTRES COMMUNICATIONS

Etant donné leur importance et le fait qu'elles n'aient provoqué aucune discussion lors de l'Assemblée Générale, nous publions à part les communications sur le prieuré de l'île d'Arz par M. ROMERIO, Maire de l'île d'Arz et le site de Ster-Wenn à Belle-Ile par M. DION, professeur au Collège de France.

NOTE SUR LE PRIEURÉ DE L'ÎLE D'ARZ

Il existe à l'île d'Arz, un vieux prieuré, attenant à la magnifique église du XII^m siècle.

Ce prieuré est occupé à usage de ferme et a subi les transformations intérieures et extérieures nécessaires pour le rendre propre à cet usage.



2857 - ILE-D'ARZ. — Ancien Prieuré dépendant de l'Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys

Le maire de l'île d'Arz a pensé que ce prieuré, dont ABELARD aurait été l'un des prieurs, devrait être restauré dans son état primitif sous la surveillance d'architectes spécialisés et devenir la mairie de l'île d'Arz, ou plutôt un petit centre administratif à la mesure de la commune, comprenant de locaux municipaux, l'école, un foyer pour vieillards, et même le bureau des P.T.T. si cela est techniquement possible.

Mais cela risque de coûter beaucoup plus cher que le très modeste budget communal ne le permet. Il faudrait donc qu'une collectivité publique : Etat, région ou département, achète le prieuré, y effectue les remises en état et réparations nécessaires et le loue à la commune de l'île d'Arz.

On pourrait encore envisager de donner à l'île d'Arz les subventions nécessaires à l'achat et aux réparations du prieuré, en ne laissant à sa charge que la somme qui pourrait résulter de la vente de la mairie actuelle, devenue libre par l'achat et l'aménagement du prieuré.

LE SITE DE STER-WENN A BELLE-ILE-EN-MER

Accessible aux vaisseaux de petit tonnage comme l'étaient ceux des anciens, et protégée contre la houle du large par la presqu'île dite du « vieux château » la rade de Ster Wenn, à l'extrémité Nord-Ouest de Belle-Ile-en-Mer, avait, à l'époque de la conquête romaine, un intérêt dont on prend conscience en lisant, dans les commentaires de César (III, 8), le passage où cet auteur expose les raisons de la puissance des Vénètes, le peuple gaulois qui détenait le Golfe du Morbihan et ses abords :

« Ce peuple est de beaucoup le plus puissant de toute cette zone maritime : c'est lui qui possède le plus grand nombre de navires, il est qui fait le trafic avec la Bretagne : il est supérieur aux autres par sa science et son expérience de la navigation ; enfin comme la mer est violente et bat librement une côte où il n'y a que quelques ports, tous ils sont les maîtres, presque tous ceux qui naviguent habituellement dans ces eaux sont leurs tributaires. » (Traduction L.A. Constans, Editions des Belles Lettres.)

Ce texte fait ressortir l'importance qu'avait alors, dans les relations maritimes de la Gaule, le trafic avec la Bretagne, c'est-à-dire avec l'archipel britannique.

Un auteur contemporain de César, Diodore de Sicile, nous révèle que l'un des principaux objets de ce trafic était de procurer au monde méditerranéen l'étain produit par les mines du pays actuellement connu sous le nom de Cornouaille anglaise. A partir des lieux de production, le métal était apporté, pour être offert aux marchands, dans une petite île nommée Ictis (1) (actuellement St-Michael Mount près de Penzance), et pris en charge par des navires qui gagnaient la côte gauloise d'en face (celle de notre actuel Finistère) pour longer ensuite la face méridionale de l'Armorique et continuer vers le Sud jusqu'à l'estuaire de la Gironde, d'où l'étain était transporté à dos de chevaux vers Narbonne et Marseille.

Cette route de l'étain, dans sa partie maritime, longeait donc le territoire des Vénètes, mais en se tenant à distance du continent. Si elle avait suivi tous les contours de celui-ci, César n'aurait pu signaler comme caractéristique de ce parcours le petit nombre des abris et le fait que les vaisseaux aient été directement exposés à la houle du large. Ils ne l'étaient que parce qu'ils suivaient, en direction de la pointe du Croisic, le trajet direct jalonné par les îles de Groix, Belle-Ile et Hoëdic. Suivant cette ligne, les ports, en effet, sont rares, du fait de l'espacement des îles.

La preuve d'une circulation maritime antique dans cette zone avancée du littoral morbihannais est donnée par la présence d'épaves remontant à l'époque romaine. On y a repêché des amphores vinaires antiques de type italique attestant que des transports de vins de provenance méditerranéenne étaient la contre-partie des transports d'étain britannique qui se faisaient en sens inverse.

1) Ictis ne peut être, comme l'a prétendu, l'actuelle île de Wight. Celle-ci porte en effet, dans l'antiquité, un autre nom : Vectis, cité par Pline l'ancien (H.N. IV, 103).

D'autre part, Ictis est signalée par Diodore de Sicile comme assez proche du rivage pour qu'on puisse, à marée basse, s'y rendre à pied sec, ce qui ne serait pas possible à Wight.

Des comptes rendus de ces découvertes d'amphores ont été donnés par Jacques André dans les *Annales de Bretagne* au tome LXVIII, 1961, sous le titre : **Trois amphores pêchées au large des côtes morbihannaises**, et au tome LXVIII, 1961, sous le titre : **Notes d'archéologie sous-marine. Amphore romaine au large de Belle-Ile**. Cette dernière amphore a été repêchée le 1^{er} avril 1960 par un bateau de Port-Louis à 9 milles environ au Sud de Belle-Ile sur des fonds rocheux de 80 mètres.

On voit de quelle valeur pouvait être, pour des marins faisant route dans ces parages, la possibilité de trouver, dans une île proche de leur ligne de marche un refuge contre la tempête. On voit aussi l'intérêt que pouvaient avoir les Vénètes, maîtres du littoral, à monnayer cet avantage. Ils n'y ont pas manqué puisque César nous dit qu'ils avaient su contraindre les navigateurs étrangers à leur payer tribut.

A Belle-Ile, l'antique retranchement de terre connu sous le nom de Vieux Château fut édifié en vue de faire de la presqu'île protégeant le havre de Ster Ouenn une position forte permettant d'interdire aux vaisseaux non agréés par le maître du lieu l'entrée de cette petite rade.

Il est souhaitable que soient entreprises des fouilles en vue de mettre en évidence la stratigraphie du retranchement et de rechercher si l'espace dont ce rempart défend l'accès ne renferme pas quelques-unes de ces balles de fronde en terre cuite qui étaient jetées brûlantes sur les navires que l'on voulait contraindre à rebrousser chemin.

Quels que doivent être les résultats de ces fouilles, il reste que Ster Wenn et ses abords méritent les égards dus aux sites qui, par leur configuration naturelle et par les vestiges qu'ils portent d'antiques ouvrages de fortification, nous aident à comprendre les Commentaires de César.

R. DION

DOMINIQUE SOLTNER A COLPO

Après l'assemblée générale, M. Dominique SOLTNER était attendu à la Mairie de Colpo où le Maire, M. GASNIE, avait bien voulu mettre une salle à la disposition des personnes intéressées par les problèmes de replantation et de conservation des haies.

Outre le Maire de Camors, M. Pierre JARNO, dont l'intérêt pour ces problèmes est connu de tous, il y avait là des représentants de Moréac, Lanester, Etel, Merlevenez, Sarzeau, Baud, Morlaix, Pontivy.

M. SOLTNER présenta des diapositives pour montrer par exemple ce qu'est une bonne haie, ou comment, lorsqu'il faut absolument élargir un chemin ne sacrifier qu'un des talus bordant cette route. Clair, simple, convaincant, M. SOLTNER fut tout de suite de plain-pied avec son auditoire. Beaucoup de questions pratiques lui furent posées. Son livre « L'Arbre et la Haie » répond à ces questions. Nous le recommandons une fois de plus et aux particuliers et aux collectivités qui veulent savoir comment planter et replanter. M. SOLTNER est d'ailleurs tout prêt à organiser d'autres réunions si on le lui demande, et surtout à venir sur le terrain aider à savoir où replanter et que replanter. Ce n'est pas un théoricien, c'est un praticien. Ce dont il parle il en a l'expérience personnelle et cette expérience il l'éclaira de son savoir d'ingénieur agricole.

L'UMIVEM ET LE PROJET DE CENTRALE NUCLÉAIRE D'ERDEVEN

M. Faugère, Préfet du Morbihan, avait demandé à l'UMIVEM de donner son avis sur l'éventuelle implantation d'une centrale à Erdeven.

Voici, sur ce grave problème, notre réponse :

Le Conseil d'Administration de l'UMIVEM, réuni le mercredi 8 juillet 1975 pour parler de l'implantation éventuelle d'une centrale nucléaire à ERDEVEN croit de son devoir de vous envoyer ces quelques réflexions.

1°) Le Conseil est conscient des besoins de la Bretagne en énergie et aussi de l'occasion de développement que représenterait la présence sur son sol d'une source d'énergie.

2°) Fondée à l'origine dans un but essentiellement esthétique, comme son nom l'indique, l'UMIVEM ne pourrait que se désoler de voir élever, sur une côte dont l'harmonie est faite de ces lignes horizontales que rien ne brise, une énorme construction dont la masse écrasera tout le paysage alentour sur des kilomètres. C'est esthétiquement aussi désastreux que si l'on construisait une réplique de la Tour Maine-Montparnasse au milieu de la plaine des Vosges.

Autre catastrophe, celle du couloir d'immenses pylônes qu'on nous annonce sur des dizaines de kilomètres de campagne.

Quelle que soit la gravité de ces atteintes aux paysages, les motifs esthétiques ne pourraient peut-être pas, dans les circonstances actuelles, être mis en balance avec le développement économique.

3°) Mais l'UMIVEM a aussi pour mission de défendre les sites précieux pour la faune et la flore, l'archéologie, la géologie. L'un des sites catalogués comme intouchables, c'est la dune de Plouharnel. Dune rare, où l'on trouve des formes de vie en voie de disparition, dune non construite et de ce fait, particulièrement facile à protéger. C'est bien sûr parce qu'elle n'est pas construite qu'elle est tentante, l'expropriation se ferait sans gros problème. Si l'on va par là, la question n'est plus : « ERDEVEN ou pas ERDEVEN » mais « SITE précieux ou pas SITE précieux », car il est bien évident que les sites tentants pour l'E.D.F. seront toujours des sites précieux aux yeux des écologistes et des savants. Il y a là un grave problème de choix pour l'ensemble de la société.

C'est un peu comme si on décidait que les expériences médicales seront faites dans les orphelinats puisque les orphelins n'appartiennent à personne et que par conséquent ce sera plus facile ainsi.

4°) Tout cela on le sait, et ce sont des arguments contre l'implantation de la centrale dans ce lieu précis, mais il est une autre série, non pas cette

fois d'arguments, mais de questions qui concernent non pas l'implantation mais le fonctionnement de toute centrale au bord de la mer. Ici l'UMIVEM n'a pas de doctrine mais seulement des inquiétudes que le dossier de l'E.D.F. ne calme en rien, car ce dossier répond (fort bien) à un certain nombre de questions... qui ne sont pas celles que nous posons.

En effet, ce sont beaucoup moins les accidents qui nous inquiètent (on ne ferait rien nulle part si l'on craignait exagérément les accidents) que le risque constant du fonctionnement normal.

a) risque de destruction d'énormes quantités de plancton et d'algues planctoniques, d'alevins et même de poissons, par le seul fait mécanique du pompage (pour le seul poisson la centrale de ZION, U.S.A., récupère, sur les filtres, 50 à 1.000 kg de poisson par jour... pour un débit six fois supérieur) et celui du réchauffement ;

b) risque de pollution thermique. Une étude fort sérieuse vient d'être faite sur ce sujet par M. MAHEO, SEPNB, nous en résumons ici les paragraphes essentiels : en mettant les choses au mieux, en supposant que l'eau chaude se mélange à l'eau froide, on peut espérer non pas une suppression de la vie, mais simplement une transformation de la vie marine : disparition d'espèces, venue d'espèces nouvelles ? Mais sait-on ce qui se développera comme microbes et algues ? La quantité d'oxygène dissous diminue lorsque la température augmente et tout ce qui vit a besoin d'oxygène, d'autre part l'eau chaude risque fort de rester un certain temps en surface constituant un film thermique qui limitera les échanges entre la surface et les couches profondes, ce qui dégrade inmanquablement les conditions de la vie marine. Enfin, quel que soit le nouvel équilibre créé, cet équilibre sera toujours très fragile. Y a-t-il jamais eu une centrale qui ne s'arrête jamais pas même pour renouveler son combustible, refaire ses joints ? Ces incidents normaux entraînent forcément l'arrêt du réchauffement de l'eau, donc le retour momentané aux conditions précédentes. Comment donc ne pas être profondément inquiet pour l'une des richesses naturelles de la Bretagne, son plateau continental où vivent et se reproduisent tant d'espèces animales ? Prendre la décision de risquer la destruction de toute cette richesse au moment où l'on se demande de quoi se nourrira l'humanité de demain, n'est-ce pas accepter une terrible responsabilité ?

c) Enfin, sommes-nous vraiment sûrs de l'étanchéité nucléaire de la centrale ? Cette question est extrêmement grave parce que la moindre fuite contamine la chaîne alimentaire qui aboutit à l'homme et cela est irréparable. Tous les animaux marins sont demandeurs de strontium. Ils accumulent la radio-activité. Nous sommes étonnés que l'E.D.F., qui n'en dit pas un mot ne s'en inquiète apparemment pas, alors que tant de savants crient au péril génétique, beaucoup plus grave pourtant que ne le seraient les accidents mortels dont elle se défend à juste titre.

En ce qui concerne les déchets en particulier, dont jusqu'à présent on ne sait que faire, il nous semble impossible de nous contenter d'assurances vagues : que « ...la science allant vite, on aura vite trouvé le moyen de s'en débarrasser sans danger ». Le problème est trop grave pour qu'on le traite avec cette désinvolture. Autrement, on fait l'apprenti-sorcier, et quand il s'agit de l'avenir de l'humanité a-t-on le droit d'agir comme le médecin qui a répandu la myxomatose sans avoir trouvé le remède ?

d) Enfin, en nos temps de banditisme politique, est-il ridicule d'imaginer possible un chantage nucléaire ? Il y a seulement dix ans, combien d'autres chantages auraient paru impossibles ?

Après toutes ces considérations sur le fond du problème, nous en venons, à des remarques d'un ordre bien différent.

Nous nous permettons de suggérer que ce soit l'Administration qui prenne les choses en mains. N'est-il pas dommage qu'à une réunion comme celle du C.R.I.N. à LORIENT, il ne se soit trouvé personne ni de l'Administration, ni de l'E.D.F. pour répondre à des questions courtoisement posées et (plusieurs de nous peuvent en témoigner car ils y assistaient), en dehors de toute prise de position politique.

La question soulève un intérêt considérable dans la région lorientaise. On en parle partout, et les critiques ne manquent pas, faites par des gens sensés.

Nous pensons vraiment que la plupart de ces critiques tomberaient si l'administration et les élus qui auront à en décider (municipalités et conseillers généraux) organisaient des réunions **d'information ouvertes à la contradiction**. Ce serait, nous semble-t-il, le meilleur moyen pour l'E.D.F. de prouver sa bonne foi et surtout le seul moyen de faire **avancer réellement l'information**.

Sans cette ouverture, on risque de voir se créer deux blocs antagonistes entre lesquels l'information ne circulera qu'à travers les comptes rendus des journalistes.

M.-C. BORDE



DERNIERE HEURE :

Nous apprenons qu'à la demande de la Municipalité de Grandchamp, « ETUDES ET CHANTIERS » organisent un recensement des sites, chemins, monuments et de tout le patrimoine culturel de la commune. Le stage qui a lieu pendant le mois d'août est gratuit, ouvert aux plus de 18 ans. Pour tous renseignements s'adresser à « ETUDES ET CHANTIERS », Bourg de la Feuillée (29).



NOS AMIS DISPARUS :

- M. Paul IHUEL, Député du Morbihan, un de nos premiers abonnés.
- M. Francis DECKER, Président des Amis de Vannes.

VUE PAR L'UMIVEM, UNE COMMUNE A REMEMBRER : NOSTANG

La commune de Nostang, située à mi-chemin de Lorient et d'Auray, sur le futur tracé de la R.N. 165, constitue avec les communes voisines de Landévant et de Pluvigner, pour lesquelles le remembrement est bien avancé ou déjà en projet, un ensemble rural devant servir de poumon de verdure pour les agglomérations de Lorient et d'Hennebont, ainsi que pour la nébuleuse d'Étel - Belz - Plouhinec qui tend à se développer de façon anarchique.

— Bordée, sur une dizaine de kilomètres, le long de la rivière d'Étel, par une côte vierge de toute construction intempestive, elle est limitée à l'Est et à l'Ouest par des rivières ou des étangs, et est traversée par la très belle rivière du Pont-du-Roch.

— Quelques monuments sont très intéressants tels que la chapelle classée de Legevin et le vieux château de Saint-Georges.

— De très nombreuses maisons de granit, recouvertes de chaume le plus souvent, parsèment son territoire. Certaines sont déjà harmonieusement restaurées comme à Lisaloué, Locqueltas, Saint-Symphorien, Saint-Thomin. Certains ensembles magnifiques sont quasiment abandonnés : Le Cosquer, Palivarch, Talvern, la Rue du Moulin. La plupart ont heureusement conservé leur rôle de bâtiments d'exploitation agricole, et après quelques aménagements, constitueraient de confortables demeures ayant gardé tout leur caractère, ou des gîtes ruraux charmants pour les citadins.

— Des bois et des talus constitués d'essences variées colorent le paysage et encadrent la plupart des hameaux. Ce bocage constitué de terres cultivables, de prairies humides, de bois, de landes, et de talus de pierres est caractéristique des sols superficiels à roche mère granitique. Le relief est accentué en bordure de la rivière d'Étel par les bois de pins dont les plus beaux sont situés au Sud-Ouest et au Sud-Est de la commune. De plus, la butte de Mangoéro (54 mètres d'altitude) utilisée pendant la guerre par les Allemands permet une vue panoramique sur la région. Pour relier ces éléments qui constituent un paysage attachant il existe un réseau de chemins creux ou de chemins de terre qui à l'heure actuelle sont très souvent abandonnés car trop étroits, ou en trop mauvais état pour être utilisés par les engins agricoles modernes.

Ils sont cependant très beaux, constitués souvent de murs de pierre recouverts de terre et d'arbres élancés, qui malheureusement sont actuellement l'objet d'abattages intempestifs anticipant les opérations de remembrement. La longueur de certains chemins est tout à fait remarquable : celui qui part de la route de Legevin à Saint-Thomin mesure 1.700 mètres et se prolonge au-delà de Saint-Thomin sur 400 mètres. Celui qui relie le bourg de Nostang à Saint-Ternan en passant par le Pont-du-Moulin a 1.200 mètres. Ce chemin très joli permet des aperçus splendides sur la mer à travers les pins. Un autre, qui part près du bourg, joint Kergoh-Kerchir-Pont-Courant et mesure environ 1.500 mètres. Il révèle de beaux points de vue sur l'étang de Rhodes.

Ces chemins, dans leur majorité, ne peuvent conserver une utilisation agricole, sinon pour permettre dans certains cas le passage des animaux ; en revanche, ils constitueraient après débroussaillage, assainissement et quelques prolongations, principalement à travers bois, un réseau unique utilisable par les cavaliers et promeneurs pédestres.

Les opérations de remembrement doivent et peuvent permettre de conserver ses attraits à cette très belle commune, même si cela exige des études coûteuses ; les opérations et travaux connexes n'en seront pas plus élevés, au contraire : diminution des arasements de talus, des drainages et défrichements dont la rentabilité est aléatoire. Il ne sera pas nécessaire non plus de distribuer dans quelques années des milliers de jeunes plants d'arbres pour essayer de compenser la destruction des talus conservateurs de la terre et protecteurs des humains, du bétail et des cultures, sans oublier bien sûr leur rôle dans la sauvegarde du gibier, de la faune et de la flore naturelle. Le financement de l'entretien des chemins pourrait être recherché auprès de groupements équestres, ou mieux auprès des cités intéressées par l'aménagement de zones de détente.

Pour aider à la réalisation de cet objectif difficile : concilier un remembrement des exploitations et la conservation d'un cadre de vie harmonieux (potentiel précieux en vue d'un développement de la commune fondé aussi sur le tourisme et les loisirs) l'UMIVEM propose un plan sommaire des talus, chemins creux et talus à conserver, ainsi que des pistes et brise-vent à établir. En règle générale, il a été prévu de conserver la plupart des chemins creux (en noir sur le plan) : ceux-ci se trouvent en effet souvent en bords de bois et peuvent servir aussi de limites de propriété ou comme brise-vent. En pointillé noir sont indiquées les prolongations de chemins creux en simples pistes. En pointillé rouge sont signalées des possibilités de sentiers pédestres et cavaliers. Avec les chemins creux conservés ils constitueraient un réseau permettant de sillonner la commune en dehors des routes goudronnées. Les talus situés à l'intérieur ou en bordure des bois sont systématiquement préservés, de même ceux qui se trouvent aux ruptures de pentes : il n'est pas rare de voir des dénivelllements de plusieurs mètres entre l'amont et l'aval du talus.

Par ailleurs, il est nécessaire de respecter le caractère bocager de Nostang en conservant un certain maillage même sur les plateaux. Pour cela, il a été tenu compte des talus les mieux orientés et les plus droits (en vert plein). Portés en pointillé vert, quelques brise-vent à installer pour fermer les mailles du bocage là où il est un peu trop ouvert. Peu de bois semblent pouvoir faire l'objet de défrichements rentables : seuls, quelques taillis de châtaigniers isolés ou les friches récentes sont dans ce cas. Par contre, certaines landes, en jaune sur le plan, pourraient faire l'objet de boisement.

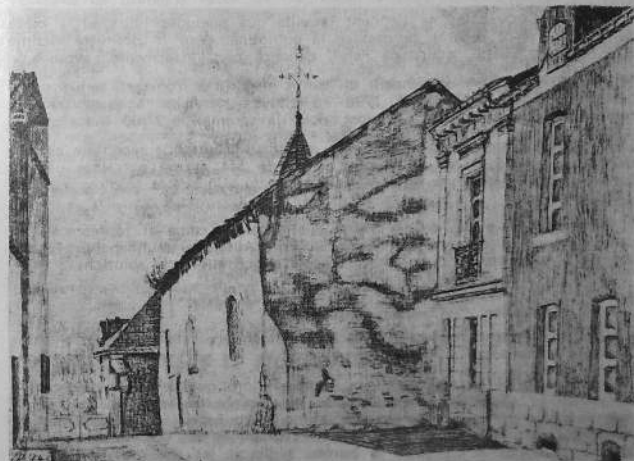
Ce plan comporte sans doute des erreurs et des imprécisions, car il a été préparé en un court laps de temps. Il serait souhaitable que soit poursuivie la collaboration du géomètre chargé du remembrement et de l'UMIVEM sous la direction des services départementaux de l'Agriculture.

François ROCHE

Il nous a été impossible de vous donner ici un fac-similé du plan, comme nous l'aurions souhaité. Mais ce plan peut être consulté à Bordlann, LANESTER.

LA CHAPELLE N.-D. DE LA ROCHE-BERNARD (NEUF SIÈCLES DE NOTRE HISTOIRE)

L'an 1063, le sixième jour des calendes d'avril, Bernard II, petit-fils du Prince Viking Bernard, fondateur de La Roche-Bernard, fit don, aux bénédictins de Redon, de trois arpents de terre et de la dime de tous ses revenus, afin que ceux-ci érigent, près de la Vilaine, une chapelle dédiée à Notre-Dame.



LA ROCHE-BERNARD. — Chapelle Notre-Dame. Fondée en 1063 par le Baron Bernard II
1561 premier Temple protestant de Bretagne — 1789 Tribunal révolutionnaire

Jusqu'au milieu du 16^{me} siècle, elle servit au culte catholique. Mais le 10 juillet 1561, François de Coligny, converti au Calvinisme ainsi que son épouse Claude de Rieux, installait solennellement en la chapelle Notre-Dame, le pasteur Louveau de la Porte, venu de Beaugency.

Après l'assassinat du duc de Guise, les Protestants, venus de toute la Bretagne, et accueillis par Coligny et Louveau, organisèrent à La Roche-Bernard, leur premier synode provincial.

A la paix de Saint-Germain, en août 1570, la chapelle fut remise aux catholiques, le Prieuré de Pen-Bé, en Assérac, recevant en 1611, une fondation de 250 livres de rente, à charge d'y assurer la messe chaque dimanche.

Nouveau déchirement des populations rochoises après les Etats Généraux ; les idées républicaines ayant germé dans l'esprit de la population, le tribunal de district désire faire de la Chapelle une salle d'audience.

Refus du Département, « quant à présent », la chapelle attribuée à des moines irlandais, ne faisant pas partie des biens « à la disposition de la Nation ».

Le 15 mars 1791, un combat s'engage dans les prés de l'hôpital, entre les royalistes de Savenay renforcés d'un grand nombre de paysans et d'ouvriers, et les républicains de La Roche-Bernard. Les royalistes sont maîtres du terrain. Le lendemain, Le Folch du Cosquer, Procureur syndic, et Seveur, Receveur des droits d'enregistrement, deviennent les martyrs républicains de La Roche. Cependant que ce même jour, Levesque, prêtre assermenté de Ferel, amené en la chapelle, crie docilement « Vive le Roi ».

Mais les royalistes ne tiennent la ville que quelques jours, et la place du Bouffay verra bientôt se dresser la guillotine, dont la première victime sera François Chatal, maire de Ferel, dénoncé par l'assermenté Levesque.

La chapelle, devenue pendant un temps magasin à fromages, sera vendue, par adjudication, le 7 avril 1798 au citoyen Kerviche, agissant pour le compte du citoyen Michel Cornudet, pour la somme de 2.100 livres.

Son propriétaire l'ayant réaffectée au culte, la chapelle reçoit un dais en de croix en 1826 et, en 1828, une cloche de 344 livres (parrainée par M. Benoit de Closmadeuc et Mlle Marie Cornudet). Un prêtre y dira la messe jusqu'en 1965.

Fermée à la mort de ce prêtre, elle menaçait ruine et représentait un danger pour les enfants de l'école voisine. Aussi la Municipalité fut-elle amenée à consulter la population rochoise en offrant trois solutions :

- la démolition,
- le maintien d'un petit sanctuaire,
- la restauration, avec une incidence financière fatale pour les finances communales.

Une majorité se dégagea pour la démolition, qui devait commencer le 1^{er} juillet 1974, mais quelques-uns se réunirent pour tenter de sauver la chapelle et le 15 juin appelèrent à la mairie tous ceux qui regrettaient la décision prise. Il vint une centaine de personnes et une association fut fondée, dont, dès le 22 juin, le bureau rédigeait les statuts.

Ainsi naquit l'A.S.P.H.A. — Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique et Artistique.

Une expertise concluait à une possibilité de restauration.

Aussitôt l'Association cherchait des fonds, pour ne peser en rien sur les finances communales. Des jeunes montaient une chorale, vendaient des cadres, des gravures éditées par l'ASPHA. Et, le 21 septembre, organisaient un grand ramassage de journaux et de revues. « En récupérant 15 tonnes de carton, disait le tract, on sauve 100 arbres ». Huit points de stockage, une charrette à bras, la propagande des 220 membres de l'Association, la coopération de beaucoup de personnes de bonne volonté,

Et voilà comment l'on mit la chapelle hors d'eau.

Mais il reste beaucoup à faire.

Si cette histoire de sauvetage vous a intéressés, peut-être voudrez-vous faire un geste pour aider l'ASPHA (1, rue Haute Notre-Dame, La Roche-Bernard).

UN BEAU LIVRE QUI EN ANNONCE D'AUTRES

Aux éditions Roudil, Michel de Mauny vient de faire paraître « L'ancien comté de Rennes ou pays de Rennes ». Ce livre est le premier d'une série qui parlera de chacune des régions de chacun des cinq départements bretons. « Le Vannetais » paraîtra en novembre.

Dans « L'ancien comté de Rennes » Michel de Mauny innove en rompant avec la littérature uniquement touristique puisqu'une première partie relate l'histoire de Bretagne vécue par la région considérée, à laquelle fait suite une présentation des monuments militaires, civils ou religieux (églises, chapelles, calvaires, etc.), certains méconnus malgré leur intérêt architectural ou historique. L'anecdote, la légende, l'hagiographie, l'histoire des châteaux et des familles qui y vécurent rendent plus vivant le récit. A la fin du volume, des « Notes et éclaircissements » apportent des précisions qui permettent de comprendre la raison, de connaître l'origine de certaines choses, de sujets iconographiques ou autres.

Depuis quelques années Michel de Mauny tient aux « Nouvelles de Bretagne », sous le pseudonyme de Mikael Kilpennek, une chronique sur l'histoire, l'archéologie, les coutumes populaires bretonnes dans la pensée de faire mieux connaître et aimer la Bretagne.



VOYAGE A TRAVERS LE MORBIHAN

Tous nos lecteurs connaissent Mlle Françoise MOSSER, archiviste du Morbihan et membre actif, très actif de l'UMIVEM. Mademoiselle Mosser vient de publier, avec M. Bertrand Frelaut, (éditions SAEP Colmar Ingersheim) un livre sur le département dont elle connaît et aime les richesses artistiques.

« Voyage à travers le Morbihan »

« Ce livre, dit l'avant-propos, n'est pas fait pour être lu d'un trait. Nous l'avons conçu plutôt comme un compagnon de route qui guidera ses lecteurs à travers le Morbihan et leur permettra parfois de découvrir des monuments, des sites, des coins pittoresques encore presque ignorés. Les routes que nous avons décrites sillonnent le département tout entier, mais nous nous sommes attardés volontiers en des endroits moins connus, passant peut-être plus rapidement sur les « hauts lieux du tourisme ». Ces circuits sont de longueur inégale on le retrouvera facilement sur les cartes et l'on pourra les adapter à volonté. Nous n'avons pas, bien sûr, fait œuvre d'érudition. Des ouvrages détaillés existent qui permettront à ceux qui le souhaitent, d'approfondir leur connaissance des édifices et des faits. »

Un livre qu'aimeront tous ceux qui ont aimé « Eglises et Chapelle du pays de Baud » de J. Daniq.

Un livre qu'ils auront aussi plaisir à offrir.

PETITE BIBLIOGRAPHIE DU MORBIHAN

IV - BIOGRAPHIES

LATIEULE (Mgr)

- RICARD (Mg) — Oraison funèbre de Mgr. Amédée-J.-B. Latieule, évêque de Vannes. — Angoulême, 190, in-8°, 29 p.
- PEZET (E) — Monseigneur Latieule, dernier évêque concarmanais de Vannes — Rodez, in-8°, 39 p.

LA VILLEBOISNET

- DELAPORTE (R.P.) — Un gentilhomme chrétien. Le comte de La Villeboisnet (1843-1901) — Vannes, 1902, in-12°, 257 p.

LE BELLEC (Mgr)

- BAUDIC (P) — Monseigneur Eugène-Marie Le Bellec, évêque de Vannes (1890-1970) — Hennebont, 1971, in-8°, 48 p.

LE BLEVEC (A)

- Alain LE BLEVEC, Recteur de Riantec (1869-1941) — Vannes, 1941, in-8°, 28 p.

LE BRUX (Jh)

- LE BRETON (M) — La grande croisière de Costes et Le Brix. — P., 1928, in-4°, 98 p.
- LE BOUCHER (J) — Le destin de Joseph-Marie LE BRUX — 1932, 236 p.

LE DIOT (Abbé)

- Voir LE GOUVE.

LE DORE (A)

- ROVOLT (R.P.) — Vie du T.R.P. Ange LE DORE, Supérieur général des Endistes (1834-1919) — Besançon, 1925, 2 vol., in-8°.

LEDEBVRE DE CAUMARTIN

- KERVILER (R) — Un évêque de Vannes à l'Académie Française. Jean-François Paul Lefebvre de Caumartin, abbé de Buzay, évêque de Vannes, puis de Blois — Vannes, 1876, in-8°, 97 p.

LE FLOCH (C)

- ALLANIC (J.) — La vérité sur l'assassinat du maire de Lignol, Corentin LE FLOCH, ancien député aux Etats Généraux de 89 et la défense du vicaire général Videlo — Vannes, 1908, in-8°, 34 p.
- GILLES (E) (alias G. de Saint Yvy) — La chouannerie et ses victimes, Corentin Le Floch, député aux Etats Généraux de 1789 — in-12°, 285 p.

LE FRANC

- MARTIN (P) — Monsieur le chanoine Auguste LEFRANC (1858-1943), Malestroit, sd., in-8°, 40 p.

LE GOUVE

- CAMPER (abbé) — Monsieur l'abbé LE GOUVE, recteur de Bleuzy et Monsieur l'abbé LE DIOT, recteur de l'Ile aux Moines — Notices historiques recueillies par le R.P. Yves de Plouharnel — Ploërmel, in-16, 143 p.

LE JOUBIOUX (Mgr)

- Notice biographique dans Sem. Rel. de Vannes — 1888, p. 149.

LELEU (R.P.)

- GUIDEE (A) — Le P. Louis LELEU de la Compagnie de Jésus — P., 1860, 54 p.
- A.C. — Le Père Leleu, prêtre de la Société de Jésus (1793-1848) — Lorient, 1891, in-8°, 10 p.

LE MASLE

- JEANVROT (V) — Le Masle, évêque constitutionnel du Morbihan (Ext. de la Révolution Française, 1892).

LE MENE (Jh.)

- MARTIN E. — La vie et les œuvres de M. le chanoine Le Mené — 1924, in-8°, 19 p.

LE NEVE

- Abrégé de la vie de M. Le Neve, recteur de la paroisse de Séné — Vannes, 1751, in-18°.

LE NOZERH

- THIBAUT (E) — Un morbihannais, LE NOZERH (Ext. des Arm. de Bret. XXVII p. 17-55).

LE PULLON DE BOBLAYE

- ROZET — Notice sur la vie et les travaux du Commandant Le Pullon de Boblaye — P., 1844, in-8°, 22 p.

LE QUINIO

- LACADE (H) — Le conventionnel Le Quinio — Bordeaux, 1955, in-8°, 83 p.

LE QUINTEC

- LORHO (R.) — Charles Le Quintec — P., 1971, 182 p.

LE ROUZIC (Z)

- JACQ (M.) — Zacharie Le Rouzic — Sa vie scientifique, militaire publique dans Catalogue du Musée Archéologique James-Milor — Vannes, 1942, in-18°, 256 p.

LE SAGE

- CLARETIE — *Le Sage romancier* — P., 1883.
- NICOL (M.) — *Alain René Le Sage, étude littéraire* — Vannes, 1892, 29 p.
- LINTILHAC — *Le Sage* — P., 1893.
- CAMAS (E.D.) — *Le Sage et Gil Blas ou le dernier rêve de Le Sage* — Vannes, 1926, 19 p.
- MARTIN (E.) — *La jeunesse de Le Sage* — Vannes, 1923, in-8°, 14 p.
- DEDEYAN (Ch.) — *Le Sage et Gil Blas* — P., 1965, 2 vol. in-8°.

LE SENECHAL DE CARCADO

- HALGOUET (H. du) — *Carrière du gentilhomme. Le Sénéchal de Carcado (1676-1706)* — Rennes, 1932, 82 p.

L'ESTOURBEILLON

- Voir LANTIVY.
- TOURON-MERCIER — *Un jubilé breton. Les fêtes du 11 Octobre 1962 en l'honneur de M. le marquis de l'Estourbeillon* — 105 p.

LEVENAS (A)

- NICOL (P.) — *La justice révolutionnaire et le clergé dans le Morbihan. Abel Levenas* — Vannes, 1903, in-8°, 40 p.

LE VERGER

- MOISAN (Chan.) — *Une victime de la Révolution. Pierre Le Verger* — Hennebont, 1928, in-12°, 132 p.

LE VEUX (J)

- BLAREZ (J.) — *M. Joseph Le Veux, curé doyen du Port-Louis (1806-1868)* — Vannes, 1918, in-12°, 60 p.

LOGEROT (A)

- MARSILLE (Dom.) — *Le R.P. Dom. Athanase Logerot, prieur de Sainte Anne de Kergonan — Ligué, 1908, in-8°, 64 p.*

(LORIENTAIS)

- CHAUMEIL (L.) — *Lorient, ses grands serviteurs et ses fils glorieux (Dr Bodello, Nall, Dupuy de Lôme)* — Lorient, 1943, in-8°, 56 p.

MAHE

- GUYOT-JOMARD — *L'abbé Mahé ds Bulletin de la Société Poly-mathique du Morbihan (1891-1892).*

MARIE DE ST CHARLES

- *Vie et esprit de la R.M. Marie de Saint Charles, supérieure générale de la Congrégation des Filles de Jésus (1820-1884)* — Vannes, 1923, in-8°, 274 p.

MARIE DU T.S. SACREMENT

- FIDELIS — *R.M. Marie du Très Saint Sacrement, fondatrice de l'Action de Grâce* — Luçon, 1920, 48 p.

MARION (J)

- LE GOFF — *Les écrivains bretons du pays de Vannes* — Rev. Morb., 1908.

MARION DU FAOÛET

- TREVEDY (J.) — *Marion du Faouët* — Vannes, 1890, in-8°, 72 p.
- LOREDAN (J.) — *La grande misère et les voleurs au XVIII^{ème} siècle Marion du Faouët et ses associés (1740-1770)* — P., 1910, in-8°.

MARQUET (E)

- BROU (A.) — *Un jésuite breton. Edouard Marquet (1822-1912)* — P., 1913, in-16°, 81 p.

MARTIAL (R.P.)

- GEOFFROY (R.P.) — *Le T.R.P. Martial de Pénestin (1862-1934) capucin* — Nantes, in-16°, 47 p.

MARTIN (M)

- MARTIN (R.P.) — *Notice biographique de la mère Saint-Stanislas (Monique Martin, religieuse augustine d'Auray)* — P., 1886, in-12°, 138 p.

MAURICE (St)

- PLAINE (Dom.) — *Vie de Saint Maurice, abbé de Langonnet et de Carnoët (1113-1191)* — Quimperlé, 1880, in-16°, 71 p.
- LE CAM (L.) — *Saint Maurice, abbé de Langonnet et fondateur de N.-D. de Carnoët (1114-1191)* — Lorient, 1924, in-12°, 127 p.
- DAVID (A.) — *Saint Maurice, abbé de Langonnet et de Carnoët* — Rennes, 1934, in-8°, 82 p.

MELAINE (St)

- MILLON (A.) — *Saint Melaine* — Rennes, sd., 27 p.
- LE BERRE (L.) — *Un grand évêque gallo-romain du VI^{ème} siècle Saint Melaine* — Rennes, sd., 23 p.

MELEC (St)

- GAZIO (M.) — *Saint MELEC, son culte en Bretagne. Sa vie* — Vannes, 1884, 81 p.

MERIADEC (St)

- DOBLE (G.H.) — *Saint Mériadec, évêque et confesseur* — 1936, 30 p.

MOLE (Mme)

- LEVE (R.P.) — *Vie de Madame Molé de Champlatreux, fondatrice des Sœurs de la Charité de Saint-Louis* — Lyon, 1857, in-12°, 264 p.
- SEGUR (M. de) — *Vie de Madame Molé, fondatrice de l'Institut des Sœurs de la Charité de Saint-Louis (1763-1825)* — P., 1880, in-12°, 365 p.
- HOESL (P.) — *Madame Molé de Champlatreux (Marie Louise Elisabeth de Lamoignon), fondatrice des Sœurs de la Charité de Saint-Louis* — P., 959, in-8°, 462 p.
- DUPUY (J.) — *Mère Saint-Louis, Madame Molé de Champlatreux* — P., 1964, in-8° (bandes dessinées).

(MORBIHANNAIS)

- RIALLAND — Les personnages remarquables du Morbihan — Parthenay, 1888, in-12°, 24 p.
- GALZAIN (M. de) — Figures d'époque du Morbihan — Pzidac, sd, in-4°, 214 p.

MORICE (M)

- L'extatique de Bretagne, Madeleine Morice — Vannes, 1850, in-12°, 262 p.
- NICOL (P.) — Une mystique bretonne au XVIII^{em} siècle, Madeleine Morice — P., 1922, in-18°, 512 p.

MOUESAN

- BELLEVUE (Clé de) — Généalogie de la famille Mouesan de la Ville-rouet — Nantes, 1891, in-8°, 50 p.

NAIL

- Voir LORIENTAIS.

NICOL (M)

- LE DIGABEL (J.) et A. GUYOT — Max Nicol, son portrait, ses vie, ses œuvres — Vannes, 1905, in-8°, 48 p.

NICOLAZIC (Y)

- Articles du procès de l'Ordinaire du serviteur de Dieu, Yves Nicolazic, Vannes, 1935, 44 p.
- BULEON et LE GARREC — Yves Nicolazic, le paysan, le voyant, le bâtisseur. Edit. augmentée d'un appendice — Rennes, 1964, in-12°, 78 p.

NOURY (M)

- Un recteur breton, M. NOURY, recteur de Bignan (1770-1802), curé de la Cathédrale (1802-1804) — Vannes, 1923, in-8°, 172 p.

PANCEMONT (Mgr de)

- Notice biographique dans Sem. Rel. de Vannes, 1885, p. 574.

PASCO (N)

- RENARD (Y.) — Le premier curé doyen de Saint-Patern de Vannes Messire Noël Pasco (1741-1822) — Vannes, 1954, 31 p.

PATERN (St)

- LA BORDERIE (A. de) — Saint Patern, premier évêque de Vannes, sa légende, son histoire — Vannes, 1892, in-8°, 30 p.

PAULIN (F)

- Notice biographique sur le frère Paulin, convers de la Trappe de Thy-maudeuc — Vannes, 1853, 46 p.

PILLON (R.P.)

- FRISTOT (R.P.) — Eloge funèbre du R.P. Adolphe Armand Pillon — Vannes, 1887, 61 p.
- ORHAND (R.P.) — Le R.P. PILLON et les collèges de Vannes — Lille, 1888, in-8°, 404 p.

DEUX PLANTES RARES DES RIVAGES BRETONS

La côte bretonne, bien connue pour la variété de ses sites est aussi le lieu d'une extraordinaire rencontre d'espèces botaniques. A la variété des roches et de leurs débris s'ajoute le long de la mer et surtout dans les ensembles dunaires, une importante production de calcaire provenant des coquilles géologiques marins et terrestres. Le climat,

de réputation humide et frais, est en réalité une série de micro-climats très différents... certains parmi les plus secs de France ; s'il on par exemple que la moyenne des hauteurs de pluie annuelles pour 69-70-71 n'a été que de 600 m/m dans les îles et sur la côte du Morbihan ? Ces îles où il ne gèle pas ou à peine et où la neige est un événement.

Ces conditions exceptionnelles pour la latitude, favorisent la remontée vers le Nord d'espèces méridionales, le calcaire retient également de nombreuses calcicoles sur la zone littorale.

Le Lys de mer ou Pancratium est un exemple de ces espèces méridionales, il trouve dans les sables profonds de la côte SE de Houat un milieu favorable à son développement et couvre une assez vaste étendue, accompagné d'éphedra, de panicauts, d'immortelles, de gaillets et d'autres psanimophiles. Houat est sa limite septentrionale d'expansion.

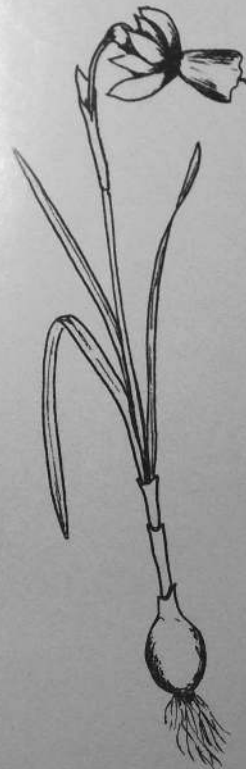
L'espèce appartient à la famille des amaryllidacées, ce n'est pas un lys (1) au vrai sens du terme.

Les jonquilles, bien menacées par des prélèvements intensifs, font partie de la même famille.

La plante est fort belle et... malheureusement se signale pendant l'été par son parfum un peu entêtant et ses fleurs vertes et blanches, le très gros oignon (8 cm) qui porte les tiges est profondément enterré ; cette particularité ne décourage pas les amateurs et bien souvent, attendant des amis sur le quai de Houat j'ai vu défiler devant moi plusieurs estivants porteurs de paniers garnis de lys entiers (avec l'oignon). Quelle menace sur l'espèce ! L'acclimatation du Pancratium sur le continent reste d'ailleurs problématique. La seule station signalée en 1960 (dans la flore du massif armoricain) semble avoir disparu. Le parfum des lys de mer mêlé à celui des immortelles flotte au loin sur la mer et, certains jours de vent de terre, peut annoncer celle-ci bien avant la vue.

Une autre amaryllidacée curieusement cantonnée dans un archipel d'îlots où elle fut découverte en 1803 par le botaniste Bonnemaison est une des raretés de la flore bretonne, d'autant plus précieuse qu'on ne retrouve, je crois, nulle part ailleurs dans le monde ; il s'agit de Narcissus Loiseleurii, ou N. Capax ou N. Galatinus, Narcisse des Glenan (sans s). Le Pancratium et le Narcisse des Glenan, très menacés à une époque de navigation de plaisance intense, doivent être protégés par tous, nous ne saurions trop recommander aux navigateurs amateurs de les laisser où ils sont.

Paul MACE.



NARCISSUS LOISELEURI
Narcisse des Glenan
Amaryllidacées

(1) Noter par ailleurs que le lys figurant sur les armes royales (iris pseudacorus, la fleur de glaïeul de F. Mistral) semble être une fleur stylisée de glaïeul... et non de lys.



P. MACE

PANCRATIUM MARITIMUM

(Lys de mer)

Amcnyllidacées

Directeur de la Publication : Marie-Claire BORDE

Imprimerie Presse du Morbihan, Lorient — Dépôt légal : 2^{me} Trimestre 1975